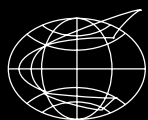


Octobre 2003  
Vol. 31, n° 4



#### Conseil de rédaction

Franz Fiedler, Président de la Cour des comptes de l'Autriche

Sheila Fraser, Vérificatrice générale du Canada

Mohamed Raouf Najjar, Premier Président, Cour des comptes de la Tunisie

David M. Walker, Contrôleur général des États-Unis  
Clodosbaldo Russian Uzcategui, Contrôleur général du Venezuela

#### Présidente

Jacquelyn Williams-Bridgers (É.-U.)

#### Rédacteur en chef

Donald R. Drach (É.-U.)

#### Rédactrices en chef adjointes

Linda J. Sellevaag (É.-U.)

Alberta E. Ellison (É.-U.)

#### Rédacteurs associés

Bureau du vérificateur général (Canada)

Deepak Narain (ASOSAI – Inde)

Luseane Sikalu (SPASAI–Tonga)

Michael C. G. Paynter (CAROSAI -Trinité-et-Tobago)

Secrétariat général de l'EUROSAI (Espagne)

Khemais Hosni (Tunisie)

Yadira Espinoza Moreno (Venezuela)

Secrétariat général de l'INTOSAI (Autriche)

U.S. General Accounting Office (É.-U.)

#### Administration

Sebrina Chase (É.-U.)

#### Membres du Comité directeur de l'INTOSAI

Jong-Nam Lee, Président, Commission de contrôle et d'inspection, Corée, Président

Árpád Kovács, Président, Allami Számvevőszék, Hongrie, Premier Vice-président

Osama Jaffer Faqeeh, Président, Bureau général de contrôle, Arabie Saoudite, Second Vice-président

Franz Fiedler, Président, Cour des comptes, Autriche, Secrétaire général

Arah Armstrong, Directeur de la vérification, Service de la vérification, Antigua-et-Barbuda

Valmir Campelo, Ministre, Président, Cour des comptes, Brésil

Léopold A.J. Ouédraogo, Inspecteur général d'État, Burkina Faso

Mohamed Gawdat Ahmed El-Malt, Président, Organisation centrale de contrôle, Égypte

Vijayendra N Kaul, Contrôleur et Vérificateur général, Inde

Tsutomu Sigiura, Président, Conseil de contrôle, Japon

Bjarne Mork Eidem, Vérificateur général, Riksrevisjonen, Norvège

Genaro Matute Mejia, Contrôleur général, Contraloría General, Pérou

Alfredo Jose de Sousa, Président, Cour des comptes, Portugal

Pohiva Tui'i'onea, Vérificateur général, Service de vérification, Tonga

Mohamed Raouf Najjar, Premier président, Cour des comptes, Tunisie

Sir John Bourn, Contrôleur et Vérificateur général, National Audit Office, Royaume-Uni

David M. Walker, Contrôleur général, General Accounting Office, États-Unis

Guillermo Ramirez, Président, Cour des comptes de l'Uruguay, Président

# R

# evue

## INTERNATIONALE

de la VÉRIFICATION DES COMPTES PUBLICS

© 2003 International Journal of Government Auditing, Inc.

La *Revue internationale de la vérification des comptes publics* est publiée tous les trimestres (janvier, avril, juillet et octobre) pour le compte de l'INTOSAI (Organisation internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques) en allemand, en anglais, en arabe, en espagnol et en français. La *Revue*, organe officiel de l'INTOSAI, vise l'avancement des procédés et techniques de vérification des comptes publics. Les opinions et les idées formulées n'engagent que la rédaction et les auteurs des textes et ne reflètent pas nécessairement les vues ou l'orientation de l'Organisation.

La rédaction invite les intéressés à soumettre des articles, des rapports spéciaux ou des faits divers à ses bureaux, aux soins du U.S. General Accounting Office, Room 7814, 441 G Street NW, Washington, D.C. 20548, É.-U. (téléphone : (202) 512-4707, télécopieur : (202) 512-4021, courriel : spel@gao.gov).

La *Revue* sert parfois de document pédagogique. La rédaction accorde donc la préférence aux articles traitant d'aspects pratiques de la vérification des comptes publics. Il peut s'agir d'études de cas, de commentaires sur de nouvelles méthodes de vérification ou de descriptions de programmes de formation en vérification. Les articles traitant surtout d'aspects théoriques ne conviennent guère.

La *Revue* est distribuée gratuitement aux membres de l'INTOSAI et aux intéressés. On la trouve sur le site Web de l'INTOSAI à [www.intosai.org](http://www.intosai.org). On peut aussi l'obtenir en communiquant avec la *Revue* à spel@gao.gov.

Les articles de la *Revue* sont répertoriés dans l'*Accountants' Index* par l'American Institute of Certified Public Accountants et présentés dans la publication *Management Contents*. Des articles choisis figurent également dans les comptes rendus analytiques publiés par les sociétés Anbar Management Services, de Wembley, en Angleterre, et University Microfilms International, de Ann Arbor (Michigan), aux États-Unis.

## table des matières

Éditorial	1
En bref	5
Réformes de l'ISC de Mongolie	11
Gestion financière intégrée	15
Congrès de la CAROSAI	19
Profil : Arabie saoudite	22
Publications à signaler	25
Dans le cadre de l'INTOSAI	26
Nouvelles de l'IDI	30
Calendrier de l'INTOSAI	32

# Nouvelles initiatives de l'Institution supérieure de contrôle d'Oman

ABDUL AH-BIN HAMAD BIN SAIF AL BUSAIDY  
PRÉSIDENT DE L'INSTITUTION SUPÉRIEURE DE CONTRÔLE D'OMAN

*C'est un honneur pour moi d'avoir été invité à rédiger l'éditorial de cette livraison de la Revue internationale de la vérification des comptes publics, surtout en l'année du 50<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de l'INTOSAI. L'INTOSAI a fait œuvre de pionnier dans la promotion de la bonne gestion des finances publiques, qui a une importance vitale en cette période de compressions budgétaires et d'attentes croissantes des citoyens. Étant donné que la Revue permet aux institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISC) de communiquer leurs expériences, je saisis l'occasion qui m'est offerte de souligner certaines grandes initiatives qui ont été lancées par mon organisme au cours des dernières années. J'espère que notre perspective sera utile à beaucoup d'ISC de par le monde qui sont dans la même situation que nous.*

## Introduction

La fonction de contrôle des comptes publics remonte avant 1970 à Oman. Elle a subi diverses transformations au fil des ans. L'adoption des premières règles de contrôle en 1985 et d'une nouvelle Loi sur le contrôle en 1991 représentent les plus importantes transformations. L'ISC a continué à apporter des améliorations dans le souci d'optimiser ses activités. En 2000, une nouvelle Loi sur le contrôle public a été promulguée par décret royal.

Les objectifs d'un contrôle effectué par l'ISC, aux termes de la Loi sur le contrôle public, sont les suivants :

- effectuer un contrôle des comptes publics de la nation a posteriori afin d'assurer la protection et l'utilisation adéquates et efficaces des fonds publics ;
- mettre au jour les irrégularités financières ;
- signaler les lacunes dans les lois, les règles et la réglementation financières et recommander des mesures correctives pour les combler.

### **La nouvelle Loi sur le contrôle**

La nouvelle Loi sur le contrôle public de 2000 prévoit deux modifications majeures. Dans un premier temps, l'ISC est devenu une institution autonome et indépendante qui est dirigée par un président qui a le rang de ministre. Dans un deuxième temps, le mandat de vérification de l'ISC a été élargi de manière substantielle en vue de couvrir les secteurs suivants :

- les entreprises commerciales, qui sont détenues à majorité par l'État ou pour lesquelles l'État a accordé une concession ayant pour objet un service public ou l'exploitation d'une richesse naturelle ;
- les caisses de retraite des fonctionnaires des institutions publiques qui sont de gros investisseurs dans le secteur privé.

Curieusement, la nouvelle Loi prévoit expressément que l'ISC doit fournir l'assurance que les systèmes, les procédures et les contrôles informatiques sont adéquats et elle fait directement référence à l'accès aux données électroniques ou à leur contrôle. Le mandat élargi de contrôle couvre aussi l'ensemble du secteur pétrolier et gazier (sur lequel repose toute l'économie omanaise) en plus d'autres entreprises commerciales publiques.

### **Le développement des ressources humaines**

Pour faire face à court terme aux nouvelles exigences qui découlent de notre mandat élargi, nous avons lancé des initiatives majeures visant à améliorer les compétences de nos effectifs, en mettant l'accent sur la certification professionnelle, associée à des formations spécialisées et à des détachements auprès d'autres ISC. Nous récoltons aujourd'hui les fruits de cette initiative : nos jeunes employés ont des titres professionnels et assument des responsabilités plus vastes pour des contrôles qui sont exigeants.

### **La modernisation de l'ISC**

En plus de valoriser notre capital humain, nous sommes conscients de la nécessité de moderniser notre organisation afin de relever les enjeux liés à la mondialisation économique. Le gouvernement d'Oman évolue lui aussi rapidement en adoptant des technologies de pointe, comme la cybergouvernance. Le secteur pétrolier, qui représente une partie importante de nos contrôles, est renommé pour son adhésion aux meilleures pratiques internationales et l'adoption de technologies ultramodernes. À titre d'institution supérieure de contrôle, nous ne pouvons être à la remorque.

Voilà pourquoi nous recentrons nos efforts de contrôle, qui s'inscrivaient auparavant dans une stratégie de contrôle de conformité, vers une stratégie de contrôle de gestion qui met l'accent sur l'économie, l'efficacité et l'efficacités. Nous avons d'abord commencé à

effectuer des contrôles de gestion des entreprises commerciales publiques, puis vérifié des ministères et des organismes publics.

Étant donné que le secteur pétrolier et gazier est l'un des piliers de l'économie omanaise, nous avons axé nos ressources en matière de contrôle de gestion surtout sur ce secteur. Nos contrôles de gestion ont porté sur les domaines suivants :

- le mécanisme administré de fixation des prix des produits pétroliers raffinés, ainsi que les pratiques de gestion de la trésorerie;
- la gestion de projets de construction de grande valeur d'une compagnie de gazoduc ainsi que le financement de modèles en vue de la privatisation des gazoducs publics;
- des vérifications techno-commerciales des contrats d'exploitation de la société pétrolière nationale, suivies de contrôles des activités d'exploration et de production.

Outre les contrôles dans le secteur pétrolier et gazier, nous avons évalué les plans d'expansion des activités et de la flotte d'une compagnie aérienne, ainsi que les systèmes informatiques de base d'institutions financières spécialisées. Nous travaillons aussi à une initiative de méthode de contrôle. Il s'agit d'actualiser nos manuels de contrôle, les lignes directrices et les procédures et de revoir nos processus internes en vue de réduire le plus possible les goulots d'étranglement.

Dans l'attente de l'élaboration de normes et de procédures de contrôle adaptées, nous suivons les normes de contrôle de l'INTOSAI, ainsi que les (1) normes d'audit internationales de la Fédération internationale des comptables et les (2) normes professionnelles préconisées par l'Institut of Internal Auditors pour ce qui est des contrôles de gestion et opérationnels.

Nous préparons les manuels de manière progressive, en commençant par le ministère des entreprises et des autorités publiques, qui vient d'être créé. Le manuel pour ce ministère se divise en quatre sections :

- Section I (qui est utilisée depuis son achèvement à la mi-2002) : les procédures pour l'administration et la gestion des contrôles portant sur des sociétés.
- Section II : les directives et les principes généraux pour les contrôles d'entités commerciales.
- Section III : les questions liées au contrôle de chacune des entreprises contrôlées.
- Section IV : des modèles proposés pour les divers documents.

### **Des rapports constructifs avec les entités vérifiées**

Nous avons en outre réorienté nos rapports avec les entités contrôlées. Il s'agissait d'apporter un plus grand concours aux gestionnaires afin d'optimiser les ressources gouvernementales qui se font rares. Ce faisant, nous avons veillé à préserver notre indépendance. De fait, nos clients apprécient le point de vue objectif et extérieur que nous leur donnons, qui leur procure des informations stratégiques pour prendre leurs décisions. Nous avons ainsi renforcé notre crédibilité aux yeux des entités contrôlées.

En plus de publier des rapports officiels sur des contrôles clés, nous avons fait des présentations informatisées suivies de débats en profondeur sur les constatations clés de nos contrôles devant la haute direction des entités contrôlées. Nos clients ont participé avec

enthousiasme à ces efforts et nous ont aussi fait part de suggestions judicieuses pour les prochains contrôles. Grâce à ces présentations-débats, nos clients peuvent nous transmettre leurs commentaires sur nos constatations. Cela facilite la mise en place dans les plus brefs délais de mesures correctives, ce qui est l'objectif ultime de nos contrôles.

### **Les technologies de l'information à l'œuvre**

Nous avons réussi à tirer parti des technologies de l'information afin de valoriser nos processus administratifs et la gestion des contrôles grâce à des technologies fondées sur l'Intranet, ce qui réduit les dépenses de formation ainsi que les difficultés de mise en œuvre. Nous avons en outre accumulé une expertise considérable dans l'analyse des données informatiques des entités contrôlées, surtout dans le cadre de nos contrôles de gestion et d'enquête. Notre expertise à cet égard est reconnue par les entités contrôlées qui, de temps à autre, ont eu recours à nos services afin de peaufiner leurs propres plans de TI.

### **La coopération internationale**

Nous sommes membres depuis longtemps de l'INTOSAI, et nous faisons aussi partie à la fois de l'ARABOSAI et de l'ASOSAI. Qui plus est, nous sommes membres des commissions et des groupes de travail de l'INTOSAI suivants : la Commission pour le contrôle informatique, le Groupe de travail de la privatisation et la Commission des normes de contrôle interne. Notre association avec les membres de l'INTOSAI a enrichi nos capacités à titre d'ISC. À notre tour, nous avons communiqué notre expérience en donnant des formations sur les techniques de contrôle informatisé (TCI) pour le personnel d'autres ISC arabes. Nous avons en outre dirigé un projet sur les Intranets pour les ISC et mis à jour le didacticiel de formation en TCI pour la Commission pour le contrôle informatique de l'INTOSAI. Nous hébergeons à l'heure actuelle la version arabe du site Web de la Commission et nous dirigeons un projet qui porte sur l'utilisation des TCI dans les contrôles non financiers. S'agissant de la Commission des normes de contrôle interne, nous avons prêté notre concours en vue de traduire en arabe les documents produits par la Commission. Ces activités ont été grandement appréciées et cela nous incite à poursuivre nos activités dans ce domaine.

Outre les échanges multilatéraux, nous avons eu le plaisir d'accueillir les vérificateurs généraux du Royaume-Uni et de l'Inde cette année. Ces échanges bilatéraux ont été très utiles et nous prévoyons continuer de collaborer étroitement avec d'autres ISC pour le bénéfice de tous.

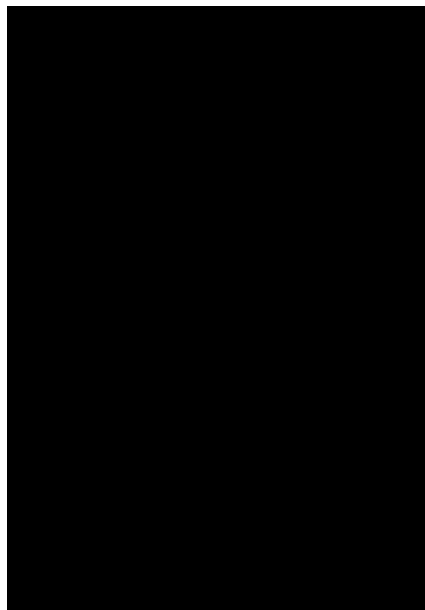
### **Conclusion**

Les contrôleurs de par le monde doivent se perfectionner et se réinventer pour relever les enjeux qui émergent dans leur milieu – sur les plans technologique et méthodologique. La formation professionnelle permanente, qui fait partie des normes de contrôle de l'INTOSAI, facilite cette pratique. La *Revue* se veut un lieu de dialogue pour échanger des expériences et des informations. Sur ce, je recommande cette livraison à tous les lecteurs.

# EN BREF

## L'INTOSAI et la Cour des comptes de l'Autriche déplorent le décès de M. Tassilo Broesigke

Le Secrétariat général de l'INTOSAI a le regret d'annoncer la disparition subite de M. Tassilo Broesigke, Président de la Cour des comptes de l'Autriche, qui fut secrétaire général de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle (INTOSAI) de 1980 à 1992.



M. Tassilo Broesigke 1919–2003

Né le 8 juillet 1919 dans une famille d'ascendance noble, près de Karlovy Vary dans l'ancienne Tchécoslovaquie, M. Broesigke a étudié la philosophie et

le droit à Vienne, à Heidelberg et à Munich. Après avoir obtenu son diplôme en 1947, il est devenu avocat. S'en suivirent nombreuses années de vie politique sur la scène municipale de Vienne, à titre de membre de la Diète, de membre du Conseil municipal et de conseiller de district. Plus tard, en 1963, M. Broesigke est devenu député de l'Assemblée nationale de l'Autriche. Il y a présidé la Commission parlementaire permanente des Affaires judiciaires. En juillet 1980, il a été nommé Président de la Cour des comptes de l'Autriche. Tout au long de sa carrière dans la fonction publique, M. Broesigke s'est vu décerner de nombreuses médailles honorifiques, prix et distinctions sur la scène nationale et internationale pour les services méritoires qu'il a rendus et ses réalisations exceptionnelles.

Au cours de sa présidence, M. Broesigke fait sa marque dans le domaine du contrôle dans le secteur public, tant en Autriche qu'à l'échelle internationale en sa qualité de Secrétaire général de l'INTOSAI. Il laissera le souvenir d'un défenseur du contrôle dans le secteur public, cause qu'il a servie par un engagement et un dévouement indéfectibles à l'égard des buts de l'Organisation.

Le décès de M. Broesigke laisse dans le deuil les contrôleurs et vérificateurs du monde entier qui perdent l'un de leurs représentants les plus exceptionnels. À titre de Secrétaire général, il a été l'instigateur de l'avancement du contrôle public sur la scène internationale en instaurant les groupes de travail régionaux, tels que

l'ARABOSAI (Organisation arabe des institutions supérieures de contrôle des finances publiques) et l'EUROSAI (Organisation des institutions supérieures de contrôle d'Europe) ainsi que la Commission des normes de contrôle, la Commission des normes de comptabilité, la Commission des normes de contrôle interne, la Commission pour le contrôle informatique et la Commission de la dette publique.

M. Broesigke a été l'artisan de réformes progressives au sein de l'INTOSAI visant à renforcer et à consolider son statut en tant qu'organisation internationale universellement reconnue. Il a joué un rôle actif aux congrès de l'INTOSAI qui se sont déroulés à Manille, à Sydney et à Berlin. En outre, il a donné l'impulsion aux premiers travaux qui ont mené à la réforme des statuts, réforme qui a finalement été adoptée en 1992.

M. Broesigke était un chef de file, dont l'intégrité et les principes étaient inébranlables. Il jouissait d'un respect et d'une reconnaissance qui transcendaient les divisions politiques et ce, en raison d'un état d'esprit réfléchi et d'un jugement sûr. Derrière cet être réaliste et compétent se cachait un homme chaleureux et doté du sens de l'humour.

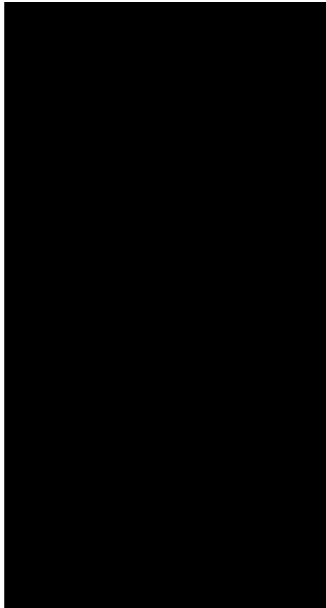
La Cour des comptes de l'Autriche et l'INTOSAI honoreront toujours la mémoire de M. Broesigke avec un profond respect et une vive gratitude. Nous offrons à sa famille et à ses proches nos plus sincères condoléances.

## Canada

### Le 125<sup>e</sup> anniversaire du Bureau du vérificateur général du Canada

Le 14 mai 2003, le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) a célébré son 125<sup>e</sup> anniversaire lors d'une cérémonie sur la Colline du Parlement. Plus de 300 invités du Canada et de 17 pays s'étaient joints à la Vérificatrice générale Sheila Fraser pour célébrer cet anniversaire.

Les Présidents de la Chambre de communes et du Sénat canadiens ont été les hôtes de la cérémonie, à laquelle ont assisté des représentants du gouvernement fédéral du Canada, des vérificateurs généraux des provinces canadiennes ainsi que des dirigeants des institutions supérieures de contrôle des finances publiques : M<sup>me</sup> Arah Armstrong d'Antigua-et-Barbuda, M. Njiemoun Mama, du Cameroun, M. Bjarne Mork-Eidem de la Norvège, M. Genaro Matute Mejia du Pérou, et M. David Walker des États-Unis. Les hauts fonctionnaires de 11 institutions supérieures de contrôle des finances publiques ont également pris part aux célébrations.



La Vérificatrice générale du Canada Sheila Fraser

Parallèlement à celles-ci s'est tenue une rencontre de la Sous-commission pour l'indépendance des institutions supérieures de contrôle ainsi qu'un Forum des Présidents sur les grandes questions auxquelles le secteur public doit faire face.

Le Forum comportait quatre séances : la première, dirigée par M<sup>me</sup> Monique Bégin, ancienne ministre de la Santé du gouvernement fédéral canadien, et par le D<sup>r</sup> Chris Carruthers, médecin-chef de l'Hôpital d'Ottawa, a porté sur la santé; la deuxième, dirigée par M. David Walker, Contrôleur général

des États-Unis, et par Kevin Lynch, Sous-ministre des Finances du gouvernement fédéral canadien, était axée sur la viabilité financière; et la troisième, dirigée par Caroline Mawhood, Vérificatrice générale adjointe du National Audit Office du Royaume-Uni, et par Lee McCormack, Contrôleur général adjoint par intérim du Canada, avait pour sujet la gestion du rendement, l'information communiquée sur le rendement et la vérification. Lucienne Robillard, Présidente du Conseil du Trésor du Canada, s'est aussi adressée aux participants lors du déjeuner.

### Histoire du BVG

En 1878, le Parlement du Canada adopta une loi prévoyant la nomination du premier vérificateur général indépendant. Cette loi a pavé la voie à cent vingt-cinq années de loyaux services au Parlement et aux Canadiens.

Bien que la loi régissant le BVG ait été modifiée à quelques reprises, le mandat du Bureau est demeuré fondamentalement le même : fournir au Parlement l'information dont il a besoin pour tenir le gouvernement en place comptable de l'intendance des fonds publics. Au Canada, le contrôle du Trésor public incombe exclusivement au Parlement.

Afin de s'acquitter de son mandat, le BVG effectue deux types fondamentaux de vérification législative : la vérification comptable annuelle et la vérification de l'optimisation des ressources ou de gestion.

La vérification comptable annuelle des ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement fédéral donne lieu à la formulation de quelque 100 opinions par année, lesquelles certifient l'exactitude des états financiers. Le BVG effectue également la vérification comptable des trois territoires canadiens, incluant 15 organisations territoriales, dont les dépenses combinées atteignent environ deux milliards de dollars. Sur la scène internationale, le BVG vérifie deux organisations des Nations Unies,

l'UNESCO et l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).

Tous les ans, le BVG vérifie les Comptes publics du Canada – qui sont les états financiers sommaires du gouvernement fédéral. Cette vérification est fort probablement la plus importante au Canada, car elle porte sur quelque 180 milliards de dollars d'actifs et 700 milliards de passifs.

En 1977, une nouvelle *Loi sur le vérificateur général* a précisé et élargi les responsabilités du vérificateur général. Outre la vérification comptable et la vérification de la conformité (vérification de régularité), le BVG s'est vu confier un mandat plus vaste, celui d'examiner dans quelle mesure le gouvernement gérait bien ses affaires.

Le BVG a commencé à poser de nouvelles questions : les dépenses gouvernementales étaient-elles effectuées avec le souci de l'économie et de l'efficacité? Le gouvernement mesurait-il avec exactitude l'efficacité de ses programmes? Par ailleurs, la nouvelle *Loi* maintenait l'important principe voulant que le vérificateur général ne commente pas les politiques, mais qu'il examine la façon dont celles-ci sont mises en œuvre.

C'étaient là les débuts de la vérification de l'optimisation des ressources, vérification qui vise essentiellement à déterminer si les contribuables en ont pour leur argent.

En 1984, en raison de modifications apportées à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, les sociétés d'État ont été assujetties à une forme de vérification d'optimisation des ressources appelée examen spécial. Le rapport établi par suite de cette vérification est remis directement au conseil d'administration de la société d'État et, dans des circonstances exceptionnelles, au ministre de tutelle et au Parlement.

En juin 1994, la *Loi sur le vérificateur général* a été modifiée de façon à permettre la production, outre du rapport annuel, d'au plus trois rapports par année.

En décembre 1995, d'autres modifications à la *Loi* ont établi le poste de commissaire à l'environnement et à

l'environnement durable au sein du BVG. Elles instaurent l'obligation pour les ministères de publier tous les ans des stratégies de développement durable. Le commissaire doit signaler à la Chambre des communes la mesure dans laquelle les ministères ont atteint les objectifs qu'ils se sont fixés dans leurs stratégies et plans d'action. Le commissaire fait également mention de toute question environnementale qui, à son avis, devrait être portée à l'attention de la Chambre.

Le BVG contribue à l'INTOSAI en participant à un certain nombre de comités et de groupes de travail. Le Canada préside le Groupe de travail sur la vérification environnementale ainsi que la Sous-commission pour l'indépendance des ISC de la Commission des normes de contrôle. Il participe également à la Commission pour le contrôle informatique, à la Commission de la dette publique et à la Commission des normes de contrôle.

En outre, le BVG s'est fait le fervent défenseur de l'établissement de programmes de formation à l'intention des vérificateurs de bureaux nationaux de contrôle des pays en développement. Il est membre du Conseil d'administration de l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI) et participe à l'élaboration de ses programmes de formation.

Tous les ans, dans le cadre du Programme international d'aide aux bureaux de vérification financé par l'Agence canadienne de développement international (ACDI), des vérificateurs de haut rang des pays en développement font un stage de neuf mois au BVG afin de se familiariser avec les méthodes canadiennes de vérification des comptes publics et, tout particulièrement, avec les méthodes de vérification de l'optimisation des ressources.

En sa qualité de bureau de vérification indépendant au service du Parlement et soucieux du bien-être des Canadiens, le Bureau du vérificateur général du Canada s'est donné comme mission de favoriser une fonction publique responsable, intègre et efficace, une saine gouvernance, le développement durable, et la protection

du patrimoine et de l'héritage du pays. Il s'efforce d'être reconnu pour la qualité et l'incidence de ses travaux.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez communiquer avec le Bureau du vérificateur général par télécopieur au ++1 (613) 957-4023; par courriel, à l'adresse suivante : [fraser@oag-bvg.gc.ca](mailto:fraser@oag-bvg.gc.ca). Site Internet : [www.oag-bvg.gc.ca](http://www.oag-bvg.gc.ca).

## Nigeria

### Nomination d'un nouveau Vérificateur général

Le 29 juillet 2003, M. Joseph Oloyede Ajiboye a été nommé Vérificateur général de la République fédérale du Nigéria après confirmation du Sénat. Il succède à M. P. N. Akubueze, qui a pris sa retraite en décembre 2001.

En 1973, M. Ajiboye a obtenu un baccalauréat en économie avec distinction de l'Université d'Ife (maintenant l'Université Obafemi Aolowo) au Nigéria. En 1986, il a été reçu Fellow de l'Association des experts-comptables agréés. Il est également Fellow de l'Institut des comptables agréés du Nigeria et membre de l'Institut national des études politiques et stratégiques. En 1981, il a suivi le Programme international de stages en vérification du General Accounting Office des États-Unis.

M. Ajiboye a amorcé sa carrière de fonctionnaire en 1974 et occupé un certain nombre de postes supérieurs au Bureau du vérificateur général, comme chef de la formation, des relations interministérielles ainsi que des divisions ministérielles. Il a participé à plusieurs conférences de l'INCONSAI et des vérificateurs généraux du Commonwealth en qualité de délégué et de chef de délégation. Avant sa nomination, il a été vérificateur général par intérim de janvier à juillet 2002 et, à nouveau, de février à juillet 2003.

M. Ajiboye apporte une riche expérience de la gestion des finances publiques qui lui permettra de bien s'acquitter de ses fonctions. Il est résolu à favoriser le perfectionnement des compétences de son personnel



afin que celui-ci puisse fournir le meilleur rendement possible.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez communiquer avec le Vérificateur général de la République fédérale du Nigéria, Federal Audit Department, 18, Barmako Street, Wuse Zone, 1, P.O. Box 128, Garki, Abuja, Nigeria, par télécopieur : ++ 234 (1) 523 77 92.

## Nouvelle-Zélande

### Dépôt du Rapport annuel au Parlement

Le 12 juin 2003, M. Kevin Brady, Contrôleur et Vérificateur général de la Nouvelle-Zélande, a présenté au Parlement un rapport sur les résultats des vérifications du gouvernement central et de ses organisations effectuées par son bureau de 2001 à 2002.

Une opinion sans réserve a été délivrée à l'égard des états financiers du gouvernement ainsi qu'à l'égard de tous les 43 ministères fédéraux, à l'exception d'un seul. Cependant, le Rapport a attiré l'attention du Parlement sur un certain nombre de questions importantes, entre autres, l'évaluation des actifs corporels, la dette non payée sur les prêts étudiants, la consolidation des filiales et les conventions comptables. Le Rapport traite également d'autres sujets, tels que les politiques et pratiques en matière d'investissement d'une grande société d'État. En outre, il indique si l'information sur la reddition de comptes relativement à la dette sur les prêts étudiants s'est améliorée.

On peut consulter le texte intégral du rapport à l'adresse [www.oag.govt.nz](http://www.oag.govt.nz), sous Publications. Pour obtenir de plus amples informations, veuillez communiquer avec le Controller and Auditor-General, Wellington 1, New Zealand, par télécopieur au ++64 (4) 917 15 29, ou par courriel à l'adresse [information@oag.govt.nz](mailto:information@oag.govt.nz) ou à l'adresse du site Web [www.oag.govt.nz](http://www.oag.govt.nz).

## République populaire de Chine

### Publication du Rapport de vérification de 2002

Le 23 juin 2003, M. Li Jinhua, Vérificateur général de la Chine, a présenté son rapport sur la vérification des résultats du budget pour 2002 au Comité permanent du Congrès national du peuple de la Chine. En vertu de la Loi sur la vérification de la Chine, le Vérificateur général rend compte des résultats de la vérification annuelle du budget national. Même si dans l'ensemble les constatations du rapport étaient favorables, M. Li a formulé des observations sur des questions de non-conformité à la Loi nationale sur le budget, sur la mauvaise gestion des budgets de certains ministères, sur des irrégularités constatées dans les ministères chargés des taxes, impôts et tarifs ainsi que sur le gaspillage et l'inefficacité de certains projets de travaux publics. Le Rapport met également en lumière les problèmes de gestion de deux grandes banques appartenant à l'État et les graves difficultés financières de certaines administrations de comtés et de cantons.

### Lancement du Plan stratégique quinquennal 2003-2007

Le 1<sup>er</sup> juillet 2003, le Bureau national de contrôle de la Chine a publié son plan stratégique de 2003-2007. Le document précise que l'objectif global du Bureau est l'amélioration constante des travaux de vérification au moyen du renforcement de la gestion et de l'amélioration de la qualité des effectifs. Le Bureau national de contrôle de la Chine compte soutenir son cadre réglementaire et ses méthodes de vérification, et normaliser davantage son processus de vérification de l'administration publique. De plus, le Bureau prévoit jouer un rôle accru dans la détection de la fraude et de la corruption. Pour la première fois, le Bureau national de contrôle de la Chine propose de mettre l'accent autant sur les vérifications comptables; il prévoit que, d'ici 2007, la moitié de ses vérifications

seront des vérifications de gestion. Parmi les autres priorités du Bureau, mentionnons l'élaboration d'un système de gestion des risques et de contrôle de la qualité, la diffusion d'un éventail de produits plus nombreux à un plus vaste auditoire et la promotion d'une plus grande transparence.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez communiquer avec le Ministère des Affaires internationales, Bureau national de contrôle de la Chine, 1 Beiluyuan, route Zhanlan, District Xicheng, Pékin, Chine, par télécopieur au ++86-10-6833 0958; ou par courriel à l'adresse [cnao@audit.gov.cn](mailto:cnao@audit.gov.cn).

## Rwanda

### Établissement du Bureau du vérificateur général

Le 26 mai 2003, le Rwanda a établi son Bureau du vérificateur général par voie de référendum et inscrit dans la constitution son mandat exclusif d'institution supérieure de contrôle du pays (articles 183 et 184). Le nouveau Bureau remplace l'ancienne Cour des comptes. Le Bureau du vérificateur général du Rwanda représentera la nation rwandaise dans tous les forums internationaux auxquels participent les autres institutions supérieures de contrôle.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez communiquer le Bureau du vérificateur général pour les finances de l'État; Boîte postale 1020, Kigali, Rwanda; télécopieur : ++250-512045; ou par courriel à l'adresse suivante : [oag@rwandal.com](mailto:oag@rwandal.com).

## Trinité-et-Tobago

### Rapport spécial sur les transports

Le 10 juin 2003, la Vérificatrice générale de la République de Trinité-et-Tobago a soumis au Parlement un rapport de vérification spécial sur la Division des Transports du Ministère des Travaux publics et des Transports. Depuis 1951, la Division des Transports voit à l'immatriculation

et à l'inspection des véhicules motorisés, administre les examens de conduite et délivre les permis. L'apport du Bureau d'immatriculation de la Division des Transports s'élève à 1,4 p. 100 de l'ensemble des revenus du pays. De 1951 à l'an 2000, le nombre de véhicules en circulation à Trinité-et-Tobago a augmenté, passant de 23 500 à 316 000; aussi, la Division des Transports a été décentralisée afin de satisfaire aux besoins du parc automobile croissant. Dans ce contexte et compte tenu des problèmes de qualité des services à la Division signalés par les médias, la Vérificatrice générale a demandé la tenue de cette vérification spéciale.

Une constatation clé se dégage du rapport : depuis 1994, le système informatique de la Division des transports n'a pas fourni à la Division le soutien adéquat, ce qui a abouti à la tenue de dossiers sur papier. Ces dossiers papier encombrants, difficiles à trouver et à vérifier, ont entraîné divers problèmes, entre autres, de longues files d'attente pour l'inspection des voitures, des retards à produire des copies certifiées conformes des dossiers, des immatriculations ainsi que des certificats d'inspection frauduleux qui sont passés inaperçus, et des clients ne pouvant obtenir des copies certifiées qu'à un seul endroit.

La Vérificatrice générale a signalé que l'informatisation intégrale des systèmes visant les processus d'immatriculation et d'inspection permettrait à la Division des Transports d'améliorer le niveau des services au public. De plus, grâce à l'informatisation, la Division pourrait retracer plus rapidement les numéros d'immatriculation des véhicules, identifier les détenteurs des permis, réduire le temps qu'il faut pour s'assurer que les véhicules sont conformes aux lois et accroître la rentabilité de la Division. En outre, l'informatisation faciliterait les liens entre la Division des Transports, le service de police, le système judiciaire et les compagnies d'assurance, ce qui permettrait au gouvernement de dépister les contrevenants et de les poursuivre en justice. Ces améliorations s'inscrivent dans l'objectif de la nation, qui est d'accéder au statut de nation développée d'ici 2020.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez communiquer avec le Bureau de la Vérificatrice générale, P.O. Boîte postale 340, Port of Spain, Trinité-et-Tobago, par télécopieur, au ++1 (868) 627-0152, ou par courriel, à l'adresse suivante : [audgen@opus.co.tt](mailto:audgen@opus.co.tt)

## Yémen

### Nomination d'un nouveau président à la tête de l'ISC

Le 7 juillet 2003, M. Abdullah Abdullah Al-Sanafi a été nommé à la présidence de l'Organisation centrale de contrôle et de vérification (OCCV) du Yémen, conformément au décret présidentiel n° 13 pour l'année 2003.



M. Abdullah Abdullah Al-Sanafi

En 1974, M. Al-Sanafi a obtenu un diplôme de premier cycle en administration de l'Université de Bagdad; en 1980, une maîtrise en sciences de l'administration de l'Université de France; et en 1993, une maîtrise en administration des affaires de l'Université d'Al-Mansora en Égypte ainsi qu'un doctorat en administration des affaires de l'Université Asyut, en Égypte.

Avant de devenir président suppléant du secteur économique de l'Organisation centrale de contrôle et de vérification, poste qu'il a occupé de 2001 à 2003, M. Al-Safani a assumé diverses autres charges. De 1974 à

1877, il était directeur général à l'OCCV; de 1980 à 1987, il a agi en qualité d'expert au Ministère de la fonction publique; de 1993 à 1998, il était chargé de cours et Vice-doyen à l'Université de Sanaa; et de 1998 à 2001, il était doyen de la Faculté de commerce de la constituante de Khamer de la même Université.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec l'Organisation centrale du contrôle et de la vérification. P.O., Boîte postale 151, Sanaa, Yémen, par télécopieur ++967(1)41 08 47 : ou par courriel à l'adresse suivante : [coca@net.ye](mailto:coca@net.ye).

## Cour des comptes européenne

### Rapports publiés récemment

Durant la deuxième moitié de 2003, la Cour européenne des comptes a produit un certain nombre de rapports spéciaux, parmi lesquels :

- le Rapport n° 1/2003 relatif au préfinancement des restitutions à l'exportation;
- le Rapport n° 3/2003 relatif au régime de pension d'invalidité des institutions européennes;
- le Rapport n° 4/2003 relatif au développement rural : le soutien aux gens défavorisés accompagné des réponses de la Commission;
- le Rapport n° 5/2003 sur le financement de projets environnementaux dans les pays candidats au titre des instruments de préadhésion PHARE et ISPA accompagné des réponses de la Commission;
- le Rapport n° 6/2003 relatif au jumelage, principal instrument de renforcement de la capacité institutionnelle dans les pays candidats à l'adhésion accompagné des réponses de la Commission;
- le Rapport n° 7/2003 relatif à la mise en œuvre de la programmation des interventions de la période 2000-2006 dans le cadre des Fonds structurels accompagné des réponses de la Commission;

- le Rapport n° 9/2003 relatif au système de fixation des taux de subvention aux exportations de produits agricoles (restitutions à l'exportation) accompagné des réponses de la Commission;
- le Rapport n° 10/2003 relatif à l'efficacité de la gestion, par la Commission, de l'aide au développement en faveur de l'Inde en termes de ciblage des populations démunies et de garantie de la durabilité accompagné des réponses de la Commission.

Pour consulter la liste complète des rapports spéciaux et le texte des rapports, veuillez vous rendre sur le site Web de la Cour des comptes européenne à l'adresse suivante [www.eca.eu.int](http://www.eca.eu.int) ou à [euraud@eu.int](mailto:euraud@eu.int).

## Nations Unies

### Trente-quatrième réunion des représentants des services de vérification interne

Du 2 au 4 juin 2003, le Programme des Nations Unies pour le développement a été l'hôte de la 34<sup>e</sup> réunion annuelle des représentants des services de vérification interne des Nations Unies et des institutions financières multilatérales. Quelque 40 chefs des divisions des services de vérification interne des Nations Unies et de ses institutions financières multilatérales ont assisté à la rencontre à Panama, de même que des représentants du Secrétariat de l'INTOSAI.

Au cours des séances techniques, il a été question des modifications proposées aux normes de l'Institut des vérificateurs internes; des méthodes de vérification axées sur le risque; des initiatives des Nations Unies de promotion de l'éthique et de la prévention de la fraude ainsi que de l'harmonisation et de la simplification du système des Nations Unies; d'une approche axée sur les systèmes pour la vérification de gestion; des questions de gestion des ressources humaines, telles que les compétences en vérification informatique nécessaires; les examens de la qualité internes et externes; la gestion des relations avec

les parties intéressées (comités de vérification, notamment les relations avec les organes directeurs); ainsi que les efforts de collaboration horizontale entre les organisations du système des Nations Unies.

Les réunions des RSVI donnent à l'INTOSAI l'occasion d'apprendre la façon dont fonctionnent les grandes organisations comme les Nations Unies et la façon dont ses institutions spécialisées ont structuré leur service de vérification interne. L'INTOSAI s'intéressant davantage à ce sujet – intérêt qui a mené à l'établissement de la Commission des normes de contrôle interne –, les leçons tirées au cours des discussions des rencontres des RSVI pourraient également jouer un rôle dans les travaux de la Commission des normes de contrôle interne, ce qui favoriserait l'échange direct d'expériences et de connaissances entre l'INTOSAI et le RSVI.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Secrétariat de l'INTOSAI, Dampfschiffstrasse 2, A-1033, Vienne, Autriche, par télécopieur au ++ 43 (1) 712 94 25; ou par courriel à l'adresse [intosai@rechnungshof.gv.at](mailto:intosai@rechnungshof.gv.at) et au site Web : [www.intosai.org](http://www.intosai.org)

## OTAN

### Cinquantième anniversaire du Collège international des commissaires aux comptes de l'OTAN

Au printemps de 2003, le Collège international des commissaires aux comptes de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) a célébré son cinquantième anniversaire.

Le Collège est le vérificateur externe des 65 organismes et commandements militaires de l'OTAN ainsi que de l'infrastructure militaire édiflée par les nations membres au nom de l'Organisation. Le Collège s'acquitte de son mandat de vérification comptable et de certification, de vérification de la conformité et de vérification de gestion conformément aux normes de l'INTOSAI et à celles de l'International Federation of Accountants (IFAC). Les

six membres du Collège sont généralement des hauts fonctionnaires provenant des organismes de vérification des nations membres. Ils sont nommés pour un mandat de quatre ans par le Conseil de l'Atlantique Nord parmi des candidats sélectionnés par les nations membres. Les membres du Collège sont appuyés par les membres du personnel qui ont un statut international.

À l'occasion de son cinquantième anniversaire, le Collège a publié un rapport commémoratif. Ce rapport brosse un tableau rétrospectif détaillé du régime de vérification de l'OTAN depuis son instauration, au début des années 1950, à nos jours. En outre, il décrit les deux principaux secteurs de vérification des organismes de l'OTAN ainsi que le Programme OTAN des investissements au service de la sécurité, les principaux sujets de préoccupation et les réalisations de la fonction de vérification du Collège. Le dernier chapitre aborde les défis que le Collège devra relever dans les années à venir, notamment une série d'événements au sein de l'OTAN et de faits nouveaux dans la profession qui influenceront probablement sur les travaux de vérification. Parmi ces défis, mentionnons l'élargissement de l'Organisation, la mise en œuvre des normes de l'IPSAS dans tous les organismes de l'OTAN, la vérification du recouvrement des coûts des vérifications, les ressources attribuées aux vérifications et l'établissement de normes pour les pratiques exemplaires dans les secteur financier et administratif.

Pour de plus amples renseignements ou pour obtenir un exemplaire du rapport, veuillez communiquer avec le président du Collège par télécopieur au ++322 707 4962, ou par courriel à l'adresse [board.auditors@hq.nato.int](mailto:board.auditors@hq.nato.int)

## Aperçu des réformes de l'ISC de Mongolie

par M. Batbayar Badamdorj, Sous-contrôleur général de Mongolie

Bien qu'il existe un organisme de contrôle des finances publiques en Mongolie depuis plus de 80 ans, l'établissement d'une nouvelle ISC ne remonte qu'à 1995, date de la création du Comité de contrôle et d'inspection d'État en vertu de la Loi sur le contrôle et l'inspection d'État. Avant 1990, la Mongolie faisait partie de l'ancien bloc socialiste et son système politique était dominé par un seul parti et par une économie planifiée par le pouvoir central. Pendant cette période, les activités des organismes de contrôle d'État reflétaient les conditions inhérentes à ces systèmes politiques et socio-économiques. Mais à partir de 1990, la Mongolie a commencé à se démocratiser et à adopter les principes de l'économie de marché. Et à partir de 1995, le Comité de contrôle et d'inspection d'État est devenu le premier organisme de contrôle à remplir les fonctions de contrôle externe d'État au sein de la nouvelle société démocratique à économie de marché.

Suite à la promulgation de la Loi sur la gestion et sur les finances du secteur public en 2002, le Parlement de Mongolie a modifié environ 80 lois, notamment la Loi sur le contrôle et l'inspection d'État. Ces changements ont abouti à la promulgation, en janvier 2003, d'une nouvelle Loi sur le contrôle d'État et à la création d'organismes locaux et centraux de contrôle d'État. Au même moment, le Comité de contrôle et d'inspection d'État a été remplacé par le Bureau national de contrôle de Mongolie.

### Changement du contexte juridique

La Loi sur le contrôle et l'inspection d'État de 1995 a joué un rôle important dans la création d'un organisme national moderne de contrôle externe d'État en Mongolie. En établissant le Comité national de contrôle et d'inspection d'État, ainsi que les comités provinciaux de contrôle et d'inspection d'État, cette Loi a comblé le vide laissé dans le domaine du contrôle externe d'État par l'abolition, en 1990, du Comité de contrôle populaire. La Loi de 1995 a déterminé l'ensemble des composantes du contrôle d'État et réglementé un large éventail de questions concernant non seulement les organismes de contrôle et d'inspection d'État, mais aussi les pouvoirs et les fonctions des organismes autonomes gouvernementaux, administratifs et locaux dans le domaine du contrôle d'État. La majeure partie de cette Loi, cependant, concernait le Comité de contrôle et d'inspection d'État et les comités provinciaux de contrôle et d'inspection d'État. Étant donné que les grands principes du contrôle externe du secteur public avaient été énoncés dans la Loi de 1995 et que les organismes de contrôle et d'inspection d'État fonctionnaient de façon tout à fait indépendante, l'opinion publique s'est avérée favorable, ce qui a permis d'établir une relation de confiance avec le gouvernement et les organismes publics.

Ces dernières années, les processus de réforme internationaux ont également eu une incidence sur la Mongolie, ce qui a conduit le pays à adopter des réformes de l'administration publique et de la fonction publique, lesquelles ont à leur tour créé un besoin de réforme des systèmes de contrôle du secteur public. La Loi sur la gestion et les finances du secteur public de 2002, fondée sur le concept d'une nouvelle gestion publique, apporte des changements majeurs aux principes de gestion et de financement budgétaire du secteur public en général et des organismes gouvernementaux en particulier. En vertu de cette Loi, tous les organismes du secteur public, ainsi que les entités appartenant à l'État, doivent

produire des états financiers annuels et les faire vérifier par des organismes de contrôle d'État.

Cette pratique, courante dans le secteur privé, commence à faire son apparition dans les organismes du secteur public. Le pouvoir et les fonctions des organismes de contrôle d'État ont dû être élargis et modifiés pour leur permettre de commencer à contrôler les états financiers des organismes du secteur public. C'est la principale raison pour laquelle la nouvelle Loi sur le contrôle d'État a été créée et adoptée. Pour l'élaboration de cette Loi, des documents fondamentaux nous ont guidés, tels que la *Déclaration de Lima* et la Loi type sur le modèle d'audit élaborée par le programme pour la responsabilité et la transparence (PACT) du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

La Loi sur le contrôle d'État de 2003 a créé un nouveau contexte juridique pour les activités des organismes de contrôle d'État et garantit leur indépendance fonctionnelle, organisationnelle et financière, ainsi que celle de leurs membres et de leurs responsables.

### **Changements de la méthode de contrôle**

Avant l'adoption de la nouvelle Loi sur le contrôle d'État, le Comité de contrôle et d'inspection d'État menait essentiellement des vérifications comptables classiques. Avec la promulgation de la Loi sur la gestion et les finances du secteur public, nous avons assumé la nouvelle fonction de contrôle des états financiers. En vertu de la Loi sur le contrôle d'État de 2003, nous avons également le mandat de mener des contrôles de gestion et nous ne sommes plus tenus de mener des contrôles comptables classiques. La mise en place de ces nouveaux types de contrôles a totalement changé la façon dont nous effectuons notre travail.

Au cours des trois dernières années, nous nous sommes préparés à effectuer des contrôles de gestion et des états financiers. En ce qui concerne le contrôle de gestion, nous avons déjà adopté des normes, des notes d'orientation et des manuels correspondant aux meilleures pratiques internationales. Par exemple, les normes de contrôle du secteur public ont été mises en place le 1<sup>er</sup> janvier 2002. À ce jour, elles comprennent quatre normes générales, cinq normes de travail sur place et cinq normes de rapport pour les contrôles de gestion. Ces normes sont fondées sur les normes de contrôle de l'INTOSAI et sur le réputé « livre jaune » du General Accounting Office (GAO).

Nous avons également élaboré et mis en œuvre, en octobre 2002, nos propres notes d'orientation concernant le contrôle de gestion en nous fondant sur le cinquième projet de recherche de l'ASOSAI sur les notes d'orientation concernant le contrôle de gestion. Dernièrement, nous avons produit et distribué un manuel sur la façon d'utiliser les normes de contrôle du secteur public. Pour élaborer ce manuel, nous avons eu recours au *General Policies and Procedures Manual* (manuel des politiques et des procédures générales) du GAO.

Nous croyons que les normes, les notes d'orientation et le manuel susmentionnés renferment les méthodes nécessaires pour mener des contrôles de gestion d'une manière professionnelle et conformément aux meilleures pratiques internationales. À l'aide de ces documents méthodologiques, nous avons commencé à mener des contrôles de gestion et nous avons présenté nos premiers rapports au Parlement.

De plus, les activités préparatoires à la mise en place des contrôles des états financiers ont été amorcées. Par exemple, nous travaillons actuellement à la traduction et à la publication des normes d'audit internationales publiées par la Fédération internationale des comptables (IFAC), à l'élaboration d'un manuel de contrôle comptable et nous comptons par la suite former des contrôleurs quant à la façon d'utiliser ces documents.

## **Changement de la structure organisationnelle**

La structure organisationnelle du Bureau national de contrôle de Mongolie est différente de celle de son prédécesseur, le Comité de contrôle et d'inspection d'État. Alors que le Comité de contrôle et d'inspection d'État était formé d'un président et de huit membres n'appartenant pas au personnel, le Bureau national de contrôle s'en remet à un Vérificateur général qui prend seul les décisions. Ainsi, l'organisme est passé d'un modèle reposant sur un conseil d'administration à un modèle hiérarchique.

La nécessité de coopérer avec les fournisseurs de services de contrôle externe a apporté une autre modification à la structure organisationnelle. À l'heure actuelle, à Ulaanbaatar, il y a 29 cabinets privés de contrôle comptable et 24 bureaux régionaux répartis dans les provinces de Mongolie. Étant donné que nous ne sommes pas tenus de recourir uniquement à notre personnel pour mener les contrôles des états financiers des organismes du secteur public, nous signons des contrats avec ces cabinets pour obtenir des services de contrôle. Le contexte juridique de tels arrangements est déjà en place.

## **Nouvelles connaissances nécessaires et règles d'éthique**

La Loi sur le contrôle d'État de 2003 établit des critères élevés pour les connaissances et les compétences exigées des contrôleurs du secteur public. La Loi stipule que tous les membres du personnel du Bureau national de contrôle doivent avoir démontré leurs capacités et leurs compétences dans l'exercice de leurs fonctions respectives. Pour répondre à ces exigences, le Vérificateur général de Mongolie devra élaborer et mettre en œuvre un programme de formation permanente pour le personnel du Bureau national de contrôle. Cette exigence s'appuie sur un raisonnement fort simple : les contrôleurs doivent connaître ce qu'ils doivent contrôler. Et cette exigence n'est pas seulement prescrite par la loi. La première norme générale de contrôle d'État indique que les employés affectés aux contrôles doivent tous posséder des compétences professionnelles adéquates pour les tâches à accomplir.

Afin de satisfaire à cette exigence, nous élaborons à l'heure actuelle un programme de formation permanente destiné aux contrôleurs et nous avons l'intention de préparer des trousseaux de formation conformes à ce programme de formation. Nous voulons également former nos propres formateurs.

Mis à part le haut niveau de connaissances et de compétences requises, la nouvelle Loi sur le contrôle d'État établit également une norme d'éthique plus stricte. La Loi stipule que pour garantir l'équité des activités du Bureau national de contrôle, le Vérificateur général de Mongolie devra approuver et mettre en œuvre un code de déontologie. Ce code devra être respecté à la fois par le Vérificateur général de Mongolie, le personnel du Bureau national de contrôle et toute personne participant aux activités de contrôle d'État au nom du Bureau national de contrôle. Conformément à cette disposition, nous avons élaboré et mis en place un nouveau code de déontologie destiné aux contrôleurs d'État en nous fondant sur le code de déontologie de l'INTOSAI approuvé par la XVI<sup>e</sup> INCOSAI à Montevideo, en 1998. Le nouveau code de déontologie comprend des exigences en matière d'intégrité, d'indépendance, d'objectivité, d'impartialité, de neutralité politique, de secret professionnel et de communication orale et écrite. Tous les employés des nouveaux organismes de contrôle d'État, tant central que locaux, sont tenus de s'engager à respecter ce code de déontologie.

## **L'ISC et la réforme de l'administration publique**

Dès le début, notre institution supérieure de contrôle des finances publiques a appuyé la politique du gouvernement touchant la réforme des systèmes de gestion et des systèmes financiers des organismes du secteur public. Nous savions, d'après les constatations de nos

vérifications, que les anciens systèmes de planification des budgets, de financement et de rapport étaient dépassés. Nous avons donc recommandé sans relâche qu'ils soient modifiés.

Voilà pourquoi nous avons convenu de faire partie des cinq premiers organismes à faire l'essai des nouveaux systèmes de gestion et systèmes financiers publics en 2001. Dans le cadre de ce projet pilote, nous avons ajouté à nos activités internes de nouveaux éléments tels qu'un plan d'activités stratégique, la planification des extraits et les rapports, les états financiers et les ententes sur la performance.

Les résultats du projet pilote sont prometteurs. Nous sommes convaincus que les résultats positifs de ce projet pilote ont facilité la promulgation de la Loi sur la gestion et les finances du secteur public, qui avait été débattue au Parlement et à d'autres niveaux de gouvernement pendant près de cinq ans après sa présentation initiale en 1997. Par conséquent, nous pouvons affirmer que l'ancien Comité de contrôle et d'inspection des finances publiques et les quatre autres organismes pilotes ont contribué au processus de réforme de l'administration publique en Mongolie et ont joué un rôle de premier plan dans son déroulement.

À l'heure actuelle, le Bureau national de contrôle de Mongolie contribue également à promouvoir une bonne gouvernance – et plus particulièrement ses principes clés tels que la transparence et l'obligation de rendre compte – dans l'administration publique mongolienne. Par exemple, nous rendons publics nos rapports de contrôle de gestion. La Loi sur le contrôle d'État exige que le Bureau national de contrôle de Mongolie publie une liste trimestrielle des rapports de contrôle et distribue des exemplaires de ces rapports à tous ceux qui en font la demande. Cette pratique contribue également à garantir le droit des citoyens d'obtenir de l'information des organismes publics.

Même si le Bureau national de contrôle a pour tâche d'effectuer des contrôles dans d'autres organismes, il doit lui aussi se soumettre à des contrôles. Depuis 2001, nous avons commencé à produire des états financiers annuels qui font l'objet de contrôles de la part de contrôleurs externes indépendants, et nous les incluons dans nos rapports annuels. Et à partir de 2004, un contrôleur indépendant nommé par le Parlement vérifiera nos états financiers.

Ce ne sont que quelques exemples des changements qui s'opèrent dans les systèmes de contrôle d'État en Mongolie. Les réformes se poursuivent toujours. Nous serons heureux de faire connaître aux lecteurs de la *Revue* les changements à venir.

Pour obtenir de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec : Le Bureau national de contrôle de Mongolie, édifice gouvernemental n° 4, Baga toiruu – 6, Ulaanbaatar – 46, Mongolie; tél. : ++976 (11) 32 37 98, 32 20 71; téléc. : ++976 (11) 32 32 66; courriel : [batbayarb@mnao.pmis.gov.mn](mailto:batbayarb@mnao.pmis.gov.mn)



# Gestion financière intégrée dans le secteur public : un rôle central pour les ISC

Par J. Graham Joscelyne, ancien Vérificateur général de la Banque mondiale et Directeur principal de Citigate Global Intelligence et Security LLC

Le XXI<sup>e</sup> siècle commence mal. Au cours de ses trois courtes années, nous avons tous été menacés par le bogue de l'an 2000, les événements du 11 septembre et autres actes terroristes, les révélations de fraude et de corruption à grande échelle et un ralentissement économique mondial. De plus, les conséquences du SIDA sont toujours aussi néfastes, et la famine fait des ravages considérables.

En réponse à ces événements, des mesures immédiates et préventives sont prises par les secteurs public et privé du monde entier. Nous commençons à voir les risques fondamentaux sous-jacents et comment ils pourraient être éliminés. De plus, les parties commencent à s'entendre sur des questions comme elles ne l'ont jamais fait auparavant. Il est clair, après coup, que beaucoup de dommages auraient pu être évités si les risques avaient été définis et gérés de façon holistique, et les failles repérées.

Quel enseignement le directeur financier peut-il tirer de ces événements? Premièrement, presque toute chose comporte un élément financier qui doit être géré soigneusement. Deuxièmement, pour que l'approche holistique soit efficace, le travail – y compris les finances – doit être géré d'une façon intégrée. Troisièmement, le directeur financier joue un rôle clé en tant que facilitateur oeuvrant tant dans le secteur privé que le secteur public. Finalement, la fonction de gestion financière ne relève pas d'un seul service, mais comprend tous les principaux intervenants dans les domaines allant de la planification financière à l'exécution en passant par l'examen et la surveillance. Les institutions supérieures de contrôle (ISC) des finances publiques jouent un rôle essentiel dans le cadre de cette fonction de surveillance.

Dans le présent article, je propose que la communauté de la gestion financière et, en particulier, les ISC prennent l'initiative de promouvoir une approche holistique, intégrée, à l'égard de la gestion financière intégrée dans le secteur public alors que nous continuons de relever les défis du nouveau millénaire.

## Gestion financière intégrée dans le secteur privé

Dans le secteur privé, malgré les scandales récents, la gestion financière intégrée est assez bien comprise et elle est pratiquée dans une certaine mesure. Sans elle, la gouvernance d'entreprise est affaiblie, les risques courus ne sont pas maîtrisés comme il se doit et les mécanismes de contrôle fonctionnent en vases clos, ce qui crée un autre niveau de risque.

La gestion financière intégrée est mentionnée expressément dans les chartes des services de vérification interne et des comités de vérification afin que les intervenants internes et externes en gestion financière travaillent ensemble à en assurer la pratique. Le comité de vérification doit s'assurer que le genre de lacunes qui entraînent des risques non cernés et une perte possible ne peuvent se produire. La direction et les vérificateurs internes font des déclarations à cet égard, et ces questions figurent de plus en plus dans les états financiers annuels. En outre, pour la tranquillité d'esprit des intervenants, les vérificateurs externes donnent au comité l'assurance que les travaux d'autres vérificateurs sont fiables et qu'ils



peuvent être pris en considération. Autrement dit, toutes les parties examinent la même période, sous des angles quelque peu différents, mais avec le même objectif – compréhension et assurance.

## **Segmentation de la gestion financière dans le secteur public**

Par contre, la gestion financière intégrée n'est pas la marque du secteur public qui, de par sa nature, doit relever des défis complexes et uniques. Les conventions et les pratiques comptables sont réécrites, mais les technologies de traitement utilisées sont désuètes et souvent incompatibles avec les nouveaux logiciels et il en coûte cher pour les mettre à niveau. Les personnes qui travaillent dans le secteur public sont souvent sous-payées, en nombre réduit et leur travail n'est apprécié à sa juste valeur, et les ministères sont presque toujours en train d'être restructurés. Néanmoins, la nécessité d'améliorer la gouvernance, la surveillance par la direction et la transparence est de plus en plus criante tous les jours. Toutes ces pressions poussent dans la direction opposée ceux que devrait intéresser une approche holistique, intégrée pour la gestion financière. Nous sommes tournés vers l'intérieur et le bas plutôt que de viser l'ensemble. Notre poursuite de la spécialisation a conduit à une perte de perspective et à une plus grande segmentation. Il est devenu de plus en plus difficile encore de cerner le bon secteur d'intérêt, et même lorsque nous le cernons, nous sommes amenés dans des directions différentes pour régler des problèmes concurrents et cumulatifs. Par conséquent, le secteur public est vulnérable aux surprises et aux chocs.

En novembre 2002, au premier sommet de ce genre, le Consortium international pour la gestion des comptes publics (CIGCP) et l'Institut de la Banque mondiale (IBM) ont invité des participants du secteur public provenant de divers pays à examiner la signification de la gestion financière intégrée pour eux et, plus important encore, la façon dont cette gestion pourrait améliorer la gouvernance et la reddition de comptes. Les participants provenaient de comités des comptes publics, de services des budgets et des dépenses des ministères des Finances, de services de vérification interne et d'institutions supérieures de contrôle (ISC).

Presque au début du sommet, il était évident que cette rencontre de réflexion était nouvelle pour un grand nombre des pays représentés. Dans le secteur public, le concept de gestion financière a été défini de façon très restreinte, ce qui a causé la segmentation de la gestion financière. Les participants ont confirmé que les éléments de la gestion financière fonctionnent indépendamment les uns des autres. Le problème s'aggrave parce que chaque élément vise un exercice différent, s'étendant souvent sur une période de quatre ans : le budget est établi en fonction du futur, les dépenses sont axées sur le présent, les ISC s'intéressent au passé récent – et le Comité des comptes publics ferme la marche en s'occupant du passé relativement récent.

Je trouve que l'étalement sur une période minimale de quatre ans de la surveillance et de la gestion des affaires financières publiques est risqué si les conditions sont optimales, dangereux si les choses tournent mal. Des lacunes surviendront et, sans une attention soutenue de toutes les parties, elle peuvent être exploitées – et le sont sans doute.

Bien entendu, les chances de trouver et de prévenir cette exploitation et cet abus s'évaporent rapidement si aucun effort concerté n'est fait à cet égard. Toutes les personnes participant à la gestion des finances publiques ont des compétences, des points de vue et des expériences uniques. Ces compétences et ces connaissances devraient permettre de repérer les risques, et on devrait s'entendre sur une façon appropriée de gérer ceux-ci. Mais ce n'est pas ce qui se passe dans les faits. Peut-on dire que tous les risques ont été évalués – même aux niveaux les plus hauts – si les éléments essentiels au processus ne concourent pas à les repérer. C'est donc dire que les fonds publics risquent indûment et inutilement d'être utilisés de façon inefficace, inefficente et non rentable. Des travaux récents effectués par l'IBM et certains

pays africains confirment que le dialogue à cet égard, qui pourrait provoquer des changements, ne fait que commencer pour ces pays. C'est le début encourageant d'une transformation qui prendra beaucoup de temps.

### **L'histoire nous donne une leçon de gestion intégrée du secteur public**

Bien que l'approche intégrée de la gestion financière dans le secteur public soit nouvelle pour un grand nombre d'entre nous, l'histoire nous apprend que ce concept n'est pas nouveau. L'histoire de Joseph dans l'Égypte ancienne que nous raconte l'Ancien testament en témoigne. Joseph a perçu un défi national à long terme – le pays ferait face à sept années d'abondance, suivies de sept années de famine – et le pharaon l'a autorisé à prendre les mesures nécessaires. Le pays a réussi à récolter le grain pendant la période d'abondance et à le rationner pendant la période de famine, ce qui démontre que Joseph et ses gestionnaires ont examiné avec soin les besoins, élaboré une stratégie, effectué une évaluation des risques, mis des contrôles en place, mis en oeuvre le plan prévu et assuré la surveillance nécessaire.

Nous pouvons présumer que Joseph a utilisé des incitatifs – financiers ou autres – pour encourager les agriculteurs à semer maintenant en prévision de la famine future. Il doit avoir trouvé les ressources nécessaires pour payer les agriculteurs pour leur travail ou augmenter les crédits. Tout cela n'aurait pu être accompli sans une quantité de systèmes financiers et d'autres systèmes. Toutes ces activités, menées au cours d'une décennie et demie au moins, n'auraient pu être entreprises avec succès sans une approche intégrée pour relever le défi – et la participation de tous.

Fait intéressant, il n'y avait pas à cette époque de « filet de sécurité » comme il en existe aujourd'hui – pas de FMI, de Banque mondiale, de Programme alimentaire mondial ou d'aide bilatérale. Le pays et ses citoyens ont dû trouver en eux-mêmes la capacité de relever des défis à long terme, qui n'étaient même pas clairs lorsque l'exécution des premières tâches importantes a commencé.

### **Relever le défi de la gestion financière intégrée dans le secteur public**

Est-ce que quelque chose de cette envergure pourrait être réalisée aujourd'hui avec l'organisation actuelle du secteur public? Même si les pays ont aujourd'hui des objectifs nationaux, une quantité de mécanismes de contrôle et de systèmes ainsi que les ressources humaines et financières nécessaires pour entreprendre un tel projet, nous ne percevons pas habituellement les défis dans leur ensemble.

Pourquoi? Les membres de la communauté du développement saisissent maintenant l'importance de la gestion financière dans le secteur public et le rôle des ISC en particulier. Mais il faut faire davantage pour les convaincre d'adopter une approche intégrée pour assurer la gestion financière la plus efficace. Bien que la Banque mondiale et ses partenaires dans le développement aient un rôle à jouer, il revient aux pays eux-mêmes d'apporter les vraies solutions. Les participants au Sommet du CIGCP/IBM, qui s'est tenu en novembre 2002, ont trouvé encourageantes les discussions sur ces questions, mais ils ont souligné qu'elles n'avaient pas lieu dans les pays où elles sont les plus nécessaires. En outre, les organismes professionnels internationaux pourraient faire beaucoup mieux pour encourager et même faire adopter de meilleures pratiques professionnelles.

Le regroupement de tous ces éléments n'est pas facile. L'ensemble de la communauté de la gestion financière doit faire preuve de leadership. Mais les ISC prennent de plus en plus l'initiative et obtiennent de bons résultats. L'approche adoptée par le General Accounting Office (GAO) des É.-U. est un bon exemple. Le GAO a effectué une évaluation fédérale holistique et exhaustive des risques, a noté les tendances qui se dessinent au fil du temps et communiqué ses résultats dans sa publication intitulée High-Risk Series.

Le secteur à risque élevé cerné récemment concerne les vulnérabilités des régimes de pension à long terme. L'analyse du GAO de ce secteur donne les grandes lignes des questions, regarde loin dans l'avenir et traduit ce qu'elle constate en des termes compris par les hauts fonctionnaires ainsi que par les citoyens ordinaires (se reporter à [GAO-031050sp](#) au site Web du GAO : [www.gao.gov](http://www.gao.gov)). Il reste à voir si, et dans quelle mesure, le gouvernement prendra les mesures nécessaires pour corriger la situation, mais on ne peut pas reprocher aux ISC de ne pas jouer un rôle prépondérant.

Est-ce que cela devrait être l'exception plutôt que la règle? Je crois que les ISC sont bien placées pour relever le défi de promouvoir l'utilité et la pertinence de la gestion financière intégrée dans le secteur public d'aujourd'hui. Seule l'ISC couvre – ou devrait couvrir – tout le secteur des finances publiques, sinon plus. Son mandat lui permet de voir plus loin, d'approfondir, et de s'intéresser à davantage de situations que tout autre élément de la gestion financière dans le secteur public. Elle seule comble l'écart entre le parlement et le secteur public. Avec sa perspective et son autorité particulières, elle a le pouvoir de convoquer, convaincre et communiquer. Si ses droits d'accès n'étaient pas complètement exercés, le public pourrait accuser l'ISC de manquement à ses devoirs. Étant donné la pénurie de leaders crédibles dans le secteur public, une ISC passive mais clairement compétente pourrait être perçue comme complice de la mauvaise gestion des fonds publics.

En règle générale, la communauté de la gestion financière dans le secteur public, y compris les ISC, n'a pas l'habitude de prendre position. Malheureusement, dans de trop nombreux cas, cette communauté s'est compromise. Toutefois, étant donné l'accent mis sur une meilleure gestion financière dans le secteur public, il y a de la place pour un leadership nouveau et le rétablissement de la crédibilité. Rien n'arrivera vraiment tant que cette communauté – y compris les ISC – ne prendra pas l'initiative et ne montrera pas ce qu'on peut obtenir avec une approche intégrée et ce qu'on a à perdre sans elle.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :  
[graham.joscelyne@citigategis.com](mailto:graham.joscelyne@citigategis.com).

## La CAROSAI convoque son sixième Congrès triennal aux Bermudes

M. Benjamin Ross, General Accounting Office des États-Unis

« Promouvoir une bonne gouvernance », tel était le thème du sixième Congrès triennal de l'Organisation des institutions supérieures de contrôle des Caraïbes (CAROSAI), qui s'est tenu du 10 au 15 août 2003. Le Congrès, dont l'hôte était l'ISC des Bermudes, a été caractérisé par une atmosphère optimiste lors des rencontres, des travaux des comités électoraux, du déroulement des programmes et des autres activités. Des représentants d'Anguilla, d'Antigua-et-Barbuda, des Bahamas, de la Barbade, du Belize, des îles Vierges britanniques, des îles Caïmans, du Guyana, de la Jamaïque, de Montserrat, de la Norvège, de Saint-Kitts-et-Nevis, de Sainte-Lucie, de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, de Trinité-et-Tobago, des îles Turks et Caïcos, du Royaume-Uni, des États-Unis et du Venezuela se sont rencontrés dans le but de promouvoir la compréhension et la coopération entre les institutions grâce à l'échange d'idées et d'expériences dans le domaine de la vérification. Le Congrès d'une durée d'une semaine a été marqué par de nombreux exposés qui ont présenté en détail diverses méthodes, programmes, manuels, modèles et normes de vérification utilisés par les ISC dans le but de leur faciliter la tâche. La fraude et la corruption dans le secteur public ainsi que la formation en matière de comptes publics et de vérification ont été des sujets de discussion fort débattus par les participants.

Considéré comme un vif succès, le Congrès a attiré l'attention du quotidien et de la télévision des Bermudes. Deux articles, parus successivement dans le *Royal Gazette*, ont fait écho aux thèmes du Congrès, à savoir le droit des citoyens de connaître la situation financière de leur gouvernement et la responsabilité des institutions supérieures de contrôle (ISC) de mettre au jour les cas de fraude et de corruption au sein des gouvernements démocratiques.

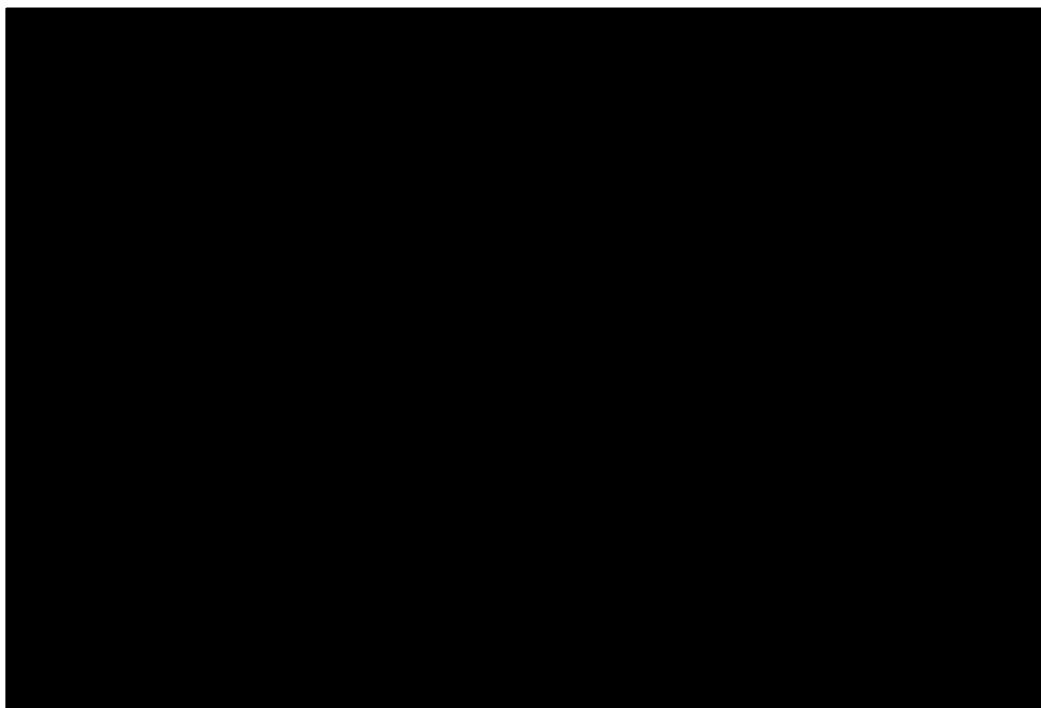
### Un danger présent et manifeste : la corruption gouvernementale

Une journée entière du Congrès de la CAROSAI a été consacrée au thème de la prévention de la fraude et du rôle important que les ISC doivent jouer à cet égard. « La corruption est un problème mondial qui touche tant les pays industrialisés que les pays en développement », a déclaré M. Adrian Strachan, Vérificateur général de la Jamaïque, qui a présenté le principal exposé sur ce thème. « Ce phénomène est apparu dans tous les types de gouvernement et dans toutes les sphères de la société. La corruption paralyse les investissements privés, fausse les investissements publics, ralentit la croissance et accentue la pauvreté. Elle aboutit à une perte de ressources et amoindrit la qualité de vie. » Le rapport de M. Strachan énumère les domaines suivants comme étant ceux dans lesquels la corruption se manifeste le plus souvent dans le secteur public :

- l'attribution et l'administration des marchés d'approvisionnement en biens et en services;
- l'évaluation et la perception des impôts et taxes et d'autres sources de revenus gouvernementaux;
- l'attribution de subventions et de permis;
- l'attribution de contrats à des experts-conseils et la sélection des fonctionnaires;
- les activités douanières;

- le blanchiment d'argent;
- l'attribution de maisons/ou de lots conformément aux plans du gouvernement, aux plans de logement et d'aménagement.

M. Strachan a également indiqué que dans certains cercles, on propose que les vérificateurs jouent un rôle plus direct en ce qui a trait à l'identification des personnes soupçonnées de fraude. « Certains suggèrent que les ISC effectuent des vérifications judiciaires destinées à recueillir les éléments de preuve nécessaires pour tenter avec succès des poursuites contre les suspects. D'autres vont même jusqu'à proposer que les ISC jouent un rôle de premier plan dans les actions intentées contre les individus soupçonnés de fraude. » M. Terrance Bastian, Vérificateur général des Bahamas, a déclaré que « la prévention de la fraude peut s'avérer une tâche très difficile puisque la vérification, de par sa nature, consiste à examiner les dossiers et l'information après les faits ». M<sup>me</sup> Arah Armstrong, Vérificatrice générale d'Antigua-et-Barbuda, a affirmé qu'il est souvent difficile de déceler la corruption. Bien que des cas puissent être soupçonnés, il n'y a souvent pas suffisamment de preuves pour signaler avec certitude qu'il y en a vraiment. Toutefois, elle a poursuivi en disant que la corruption doit être combattue avec l'aide du service de police, dont le devoir est de faire enquête sur les cas de fraude, de corruption et d'irrégularité présumés. Les ISC et d'autres organismes jouent un rôle utile en créant un environnement qui ne soit pas propice à la corruption de façon à promouvoir la bonne gouvernance. M<sup>me</sup> Armstrong aimerait que le problème soit abordé selon une approche plus globale dans laquelle toutes les institutions établies luttant contre la corruption se réuniraient pour créer une stratégie principale, et ce, dans une synergie complémentaire.



Les vérificateurs généraux présents au VI<sup>e</sup> Congrès triennal de la CAROSAI aux Bermudes.

## **La formation demeure une priorité centrale**

Depuis le dernier Congrès qui s'est tenu en l'an 2000, une série d'ateliers parrainés par l'IDI ainsi que d'autres programmes de formation se sont déroulés au sein de la CAROSAI – notamment à Saint-Kitts, à Trinité-et-Tobago et à Grenade. Pendant le Congrès de cette année, le National Audit Office du Royaume-Uni, la Secrétaire générale de la CAROSAI et l'IDI ont signé un protocole d'entente visant la coordination de ces activités dans un programme de formation et d'autres activités d'acquisition des compétences qui permettront aux membres de la CAROSAI de renforcer et d'améliorer la qualité de leurs vérifications. En particulier, les trois entités ont convenu de coordonner leurs efforts en ce sens d'abord pour améliorer les vérifications comptables, de l'optimisation des ressources et de la gestion; la gestion des ressources dans les ISC; la gestion des ressources humaines; et les relations avec les clients et les autres parties intéressées. Le protocole d'entente montre l'engagement du NAO, de la CAROSAI et de l'IDI à appuyer la vérification publique externe dans les Caraïbes grâce à des programmes de formation régionaux et à la poursuite des travaux du Programme régional de formation à long terme (PFLT), amorcé en 1996.

## **Exposés des observateurs au Congrès**

Un certain nombre d'observateurs de la communauté internationale des vérificateurs et contrôleurs ont assisté au Congrès de la CAROSAI et présenté des exposés sur des questions d'intérêt pour les délégués. Au nom de l'IDI, M. Magnus Borge a exposé un bilan du second PRFLT, entrepris en collaboration avec la CAROSAI. Sir John Bourn, Vérificateur général du Royaume-Uni, a prononcé une allocution sur la mesure du rendement dans un monde réel. M<sup>me</sup> Linda Pearl Fealing de l'Organisation des États américains (OEA) a présenté les salutations de l'OEA ainsi qu'un éventail de drapeaux de partout dans le monde. M. Andy White et M. Emile Valere de l'Association des experts-comptables agréés (ACCA) ont donné deux exposés sur la façon d'améliorer l'indépendance du vérificateur général. M. Clodosbaldo Russian, Contrôleur général du Venezuela et Président de l'OLACEFS, ainsi que son adjoint, M. Marcel Cartaya, ont présenté un bilan de la formation et des activités de réseautage établies entre la CAROSAI et l'OLACEFS. M. Benjamin Ross du U.S. General Accounting Office (GAO) a brossé un tableau de son organisation en s'attardant, entre autres, sur le Programme international de stages en vérification.

## **Affaires liées aux activités de la CAROSAI**

La CAROSAI a accueilli plusieurs nouveaux dirigeants d'ISC récemment nommés depuis le dernier Congrès de 2000. Parmi eux figurent M. Peter Holland d'Anguilla, M. Ian Fuller des îles Turks et Caicos, M. Lionel L. Bernard d'Haïti, M. Terrance Bastian des Bahamas, et M<sup>me</sup> Florence Lee de Montserrat.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec M<sup>me</sup> Jocelyn Thompson, Secrétaire générale de la CAROSAI, Auditor General Department, C.P. 340, Port of Spain, Trinité-et-Tobago; télécopieur : (868) – 0152, 625-53-54; par courriel : [csai@opus.co.tt](mailto:csai@opus.co.tt)

## Profil : le Bureau national de contrôle du Royaume d'Arabie saoudite

Par : Mohammed Mutlak Al-Nofaie, directeur général, Service de développement administratif

Le Bureau national de contrôle du Royaume d'Arabie saoudite a été fondé en 1953. Son rôle se limitait alors aux contrôles comptables *a posteriori* traditionnels jusqu'à ce qu'on lui confère ses statuts actuels, en application du décret royal de 1971. Le contrôle de gestion a alors été intégré au mandat du Bureau, s'ajoutant au contrôle comptable et de la régularité. Le Bureau a aussi reçu la responsabilité de surveiller les actifs à court terme et les immobilisations de l'État, de veiller à ce qu'ils soient utilisés adéquatement et créer un mécanisme de suivi pour s'assurer de l'application uniforme de la réglementation financière et comptable.

Les entités suivantes sont vérifiées par le Bureau :

- les ministères et organismes du gouvernement, ainsi que leurs subdivisions;
- les sociétés d'État et tous les autres organismes qui disposent d'un budget distinct mais reçoivent une aide financière de l'État sous forme de subvention ou de participation;
- les entreprises privées, lorsque l'État participe à leur capital ou leur garantit un bénéfice minimum;
- tout autre organisme désigné par une directive du Serviteur des deux Saintes Mosquées, Sa Majesté le Roi Fahd ben Abdulaziz, ou de son conseil des ministres.

### Indépendance

Le premier article des statuts pose que le Bureau est un organisme indépendant qui rend des comptes directement au Serviteur des deux Saintes mosquées, Sa Majesté le Roi Fahd ben Abdulaziz. L'article trois indique qu'il faut une directive royale pour nommer le Président du Bureau et, au besoin, le destituer. Le traitement du Président est soumis aux règles spéciales visant ceux qui ont rang de ministres. Le Vice-président est lui aussi nommé par directive royale.

Selon l'article 28 des statuts du Bureau, le Président, le Vice-président et tous les autres employés n'ont pas le droit d'avoir un autre travail (rémunéré ou non) dans l'administration publique. Cette mesure a pour but de préserver l'intégrité et l'indépendance du Bureau et de le soustraire aux influences et pressions extérieures.

### Rapports

Pour chaque exercice, le Bureau présente un rapport annuel au Serviteur des deux Saintes Mosquées, Sa Majesté le Roi Fahd ben Abdulaziz, et en donne copie au Conseil consultatif, au Conseil des ministres et au ministère des Finances. Le rapport présente les constatations du Bureau à l'égard des comptes de clôture, une évaluation de la gestion financière de l'État ainsi qu'une évaluation indépendante de la gestion financière des entités vérifiées. Il contient aussi les états financiers des comptes de clôture, une brève présentation des activités du Bureau au cours de l'exercice ainsi que des recommandations dont l'objectif est d'améliorer l'exécution des contrôles et de la gestion financière de l'État.

Le Président du Bureau est autorisé à présenter d'autres rapports au cours de l'exercice. Ces rapports peuvent être généraux ou cibler un problème précis. Habituellement, ils comportent des recommandations qui permettent de réaliser des économies ou d'accroître l'économie, l'efficacité et l'efficacités.

## **Organisation**

Le Bureau a été réorganisé en 1985 afin qu'il puisse s'acquitter de ses fonctions avec souplesse et efficacité. Un service chargé des contrôles de gestion a été créé pour déterminer si les ministères du gouvernement atteignent les buts fixés et utilisent leurs ressources avec efficacité et efficacité. Par ailleurs, un centre d'informatique a été établi afin de surveiller les activités et la gestion informatiques. Le Bureau s'est aussi doté d'un centre de documentation et d'une bibliothèque pour obtenir les données opérationnelles dont il a besoin. En raison de l'expansion des activités sectorielles de l'État, un service de contrôle informatique a été créé en vue de mettre en place des systèmes informatiques pour les opérations financières et comptables de différents secteurs publics.

La création du service des normes de contrôle constitue un autre virage important. Sa fonction principale consiste à concevoir et à mettre en œuvre des normes et des directives de contrôle mesurables. Il assume aussi la responsabilité d'élaborer des guides et des règles afin d'atteindre des objectifs de contrôle généraux ou spécifiques.

La structure du Bureau se caractérise par les aspects suivants :

- les buts définis dans les statuts sont représentés d'une manière complémentaire et complète;
- les grands services et les unités consultatives ou de soutien sont clairement définis;
- des critères clairs sont appliqués pour la classification du travail, compte tenu de la nécessité de répartir les tâches équitablement;
- les canaux de communication entre les chefs des grands services à tous les niveaux organisationnels ont été rationalisés, ce qui facilite beaucoup la surveillance et l'orientation;
- des descriptions de travail ont été préparées pour tous les services qui figurent dans l'organigramme.

## **Ressources humaines**

Pour que le Bureau mène à bien ses mandats, il est essentiel de développer les compétences des contrôleurs afin de favoriser une exécution de qualité et de maximiser l'efficacité des activités de contrôle. De plus, les contrôleurs doivent absolument connaître d'autres disciplines que la comptabilité et la gestion, par exemple l'informatique, l'économie, les méthodes de recherche et le droit. Dans cette perspective, les équipes de contrôle de gestion ont besoin de connaissances techniques spécialisées dans des domaines comme le génie, l'agriculture et la pharmacologie. Pour cette raison, la formation continue est devenue un impératif pour les contrôleurs. La formation commence dès l'arrivée du nouvel employé fraîchement diplômé et se poursuit afin que le contrôleur puisse se tenir informé des progrès pratiques et scientifiques.



Le processus fait intervenir différents types de formation au pays : la formation en cours d'emploi (le nouvel employé est jumelé à un employé expérimenté), la formation interne officielle (l'employé suit des cours d'introduction au contrôle) et la formation de l'Institute of Public Administration (un institut de formation spécialisée pour le personnel des secteurs public et privé).

Le Bureau offre aussi à son personnel la possibilité de participer à des cours, des séminaires et des ateliers chapeautés par des institutions internationales et régionales, des universités et d'autres institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISCF). Ce sont là plusieurs possibilités d'acquérir ou de mettre en commun des connaissances ou de l'expérience dans le domaine du contrôle financier : ces activités permettent aux employés de se familiariser avec les techniques modernes et les nouvelles méthodes de contrôle comptable et informatique utilisées dans les pays industrialisés.

### **Adhésion aux organisations internationales et régionales**

Le Bureau participe aux activités d'organisations de contrôle internationales et régionales, afin que ses employés puissent échanger avec leurs homologues et perfectionner leurs compétences professionnelles. Le Bureau est membre de l'INTOSAI, de l'ASOSAI, de l'ARABOSAI ainsi que des ISC du Conseil de coopération du Golfe.

Un représentant du Bureau est second vice-président du Comité directeur de l'INTOSAI depuis 1995. Le Bureau a aussi assuré la première présidence de la Commission des normes de contrôle au cours des années 1980, lorsque cette dernière a formulé les normes que l'INTOSAI a approuvées en 1992. Le Bureau participe aussi aux groupes de travail de l'INTOSAI sur la vérification environnementale, la privatisation, l'indépendance des ISC, la vérification des organisations internationales et la planification stratégique.

Depuis 1992, un représentant du Bureau a siégé avec les représentants de deux autres ISC à la Commission des finances de l'INTOSAI, qui aide le Secrétariat à planifier les finances et à surveiller le budget. Des employés du Bureau ont aussi agi comme chargés de cours dans le cadre de cours de formation de l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI), notamment au cours de conception et d'élaboration de programmes et techniques de formation donné au Maroc en 2003.

Le Bureau est un membre actif de l'ASOSAI et a été membre de son Comité directeur jusqu'en 2000. Le Bureau est aussi membre de l'ARABOSAI depuis 1976 et siège actuellement à la Commission permanente sur le contrôle dans le secteur public ainsi qu'aux commissions sur la vérification environnementale, la formation et la recherche de même qu'à ceux des guides de vérification et de la terminologie.

Le Bureau a également organisé de nombreuses séances de formation pour les ISC du Conseil de coopération du Golfe.

Pour plus de renseignements, communiquer avec le : General Auditing Bureau, par télécopieur au : 966 (1) 403 20 57, ou par courriel à : [gab@zajil.net](mailto:gab@zajil.net), site Web : [www.gab.gov.sa](http://www.gab.gov.sa).

## Publications à signaler

La corruption, la fraude et les abus restent des problèmes d'importance dans la collectivité mondiale du contrôle. Les lecteurs de la *Revue* voudront peut-être se procurer l'édition 2003 du *Rapport mondial sur la corruption*, publié par Transparency International, qui met en exergue la nécessité de faciliter l'accès à l'information pour combattre la corruption. Le Rapport explique comment la société civile, les secteurs public et privé et les médias utilisent et contrôlent l'information pour combattre ou dissimuler la corruption. Le Rapport de 2003 comprend ce qui suit :

- des rapports d'expert et des articles sur l'accès à l'information;
- une évaluation de l'état de la corruption dans le monde, en 16 rapports régionaux;
- des études détaillées de certains aspects de la corruption nationale, d'un point de vue local;
- une sélection diversifiée des dernières données sur la corruption;
- des contributions spéciales d'Éva Joly, procureure réputée, ainsi que du secrétaire général d'Interpol, Ron Noble.

Pour la première fois, une organisation tente de faire un portrait du combat mondial contre la corruption. On peut voir ce rapport comme un guide permettant de naviguer dans la jungle des normes et des pratiques propres aux différentes régions du monde. Pour obtenir le Rapport, communiquer avec Transparency International, Otto-Suhr-Allee 97-99, 10585 Berlin (Allemagne), tél. : 49-30-3438 2061/19, téléc. : 49-30-3470-3912, site Web : [www.globalcorruptionreport.org](http://www.globalcorruptionreport.org).

Les Nations Unies ont publié l'ouvrage  *Vieillesse de la population mondiale (1950-2050)*, qui présente un aperçu du processus de vieillissement de la population mondiale en mettant l'accent sur cinq enjeux de politique publique : 1) la détermination démographique du vieillissement de la

population, 2) l'ampleur et la cadence du vieillissement, 3) l'évolution de l'équilibre entre les différents groupes d'âge, 4) le profil démographique des populations âgées, 5) les caractéristiques socioéconomiques des populations âgées. Dans chacun de ces cas, on s'intéresse au processus du vieillissement, qui n'est pas le même dans tous les pays. Comme les gens vivent de plus en plus longtemps, les retraites, les pensions et les autres avantages sociaux se prolongent, ce qui rend nécessaire d'apporter des changements substantiels aux régimes de sécurité sociale. L'accroissement de la longévité peut aussi avoir pour effet d'accroître les dépenses en santé ainsi que la demande de services de santé, car les aînés sont plus vulnérables aux maladies chroniques. Comme la proportion de personnes âgées dans le monde continue d'augmenter, il devient nécessaire d'améliorer la collecte et l'analyse de l'information sur le vieillissement démographique. Les décideurs ont besoin de données pour définir, formuler et évaluer les buts et les programmes, ainsi que pour faire connaître les changements stratégiques apportés relativement au vieillissement et obtenir du soutien à cet égard. Les publications des Nations Unies sont en vente auprès de nombreux libraires et distributeurs, dans le monde entier. Consultez votre libraire ou écrivez à la section des ventes des Nations Unies, à New York ou Genève.

*Information sur la performance – Principes visant le passage à un nouveau stade* est le titre de la nouvelle publication de la Fondation canadienne pour la vérification intégrée (FCVI). L'objet principal de cette publication est d'aider les gouvernements à améliorer la qualité de leurs rapports sur la performance dans le cadre d'approches axées sur les résultats ou les valeurs. L'amélioration de la communication, de la compréhension et de la transparence est essentielle au succès des efforts des gouvernements pour rendre leurs activités plus efficaces et donner confiance au public. Le document a pour assise neuf principes interconnectés reconnus par les législateurs, les gestionnaires et les vérificateurs. Ces principes sont formulés de façon à ce qu'on comprenne bien en quoi consistent les rapports, mais sont suffisamment souples pour s'adapter aux différentes

situations. L'équipe de la FCVI espère que ceux qui utilisent les rapports publics sur le rendement trouveront ce document utile et qu'il leur permettra d'aller plus loin. Pour obtenir cette publication, communiquer avec la CCAF-FCVI, 22, rue Murray, bureau 210, Ottawa (Ontario) Canada, K1N 5M3, tél. : ++(613) 241-6713, téléc. : ++(613) 241-6900, courriel : [info@ccaf-fcvi.com](mailto:info@ccaf-fcvi.com).

Le General Accounting Office (GAO) des États-Unis a récemment publié la version 2003 des *Government Auditing Standards* (le « livre jaune »). Il s'agit de la quatrième révision des normes depuis leur publication initiale, en 1972. Elle remplace la révision de 1994, y compris les modifications 1 à 3. Le concept de l'obligation de rendre compte des ressources publiques est essentiel à tout processus de gouvernement, ainsi qu'à une saine démocratie. Les législateurs, les fonctionnaires et le public veulent savoir si les services du gouvernement sont fournis de façon efficiente, efficace, économique et conforme à la législation en vigueur. Les *Government Auditing Standards* énoncent l'essentiel des responsabilités qui incombent aux vérificateurs et définissent un cadre général permettant de s'assurer qu'ils possèdent les compétences, l'intégrité, l'objectivité et l'indépendance requises pour planifier et effectuer leur travail de même qu'en rendre compte. Cette révision englobe les normes d'examen et de rapport de l'American Institute of Certified Public Accountants (AICPA). Pour obtenir la dernière version électronique des normes, consulter le site Web du livre jaune : [www.gao.gov/govaud/vbk01.htm](http://www.gao.gov/govaud/vbk01.htm) (on y explique aussi comment commander la version papier). Prière d'adresser les questions qui concernent directement les *Government Auditing Standards* à : [yellowbook@gao.gov](mailto:yellowbook@gao.gov).

DANS LE CADRE DE

L'INTOSAI

## Programme d'établissement des compétences de l'OCCEFS en Amérique centrale

L'Organisation des institutions supérieures de contrôle d'Amérique centrale et des Caraïbes (OCCEFS) a obtenu de la Banque mondiale une subvention pour établir des compétences dans la région. L'ISC du Costa Rica coordonne le projet, l'accord ayant été conclu pendant la présidence à l'OCCEFS de M. Luis Fernando Vargas, Contrôleur général de ce pays. M. Hernan Contreras, Président de la Cour des comptes du Salvador, a récemment été nommé à la présidence de l'OCCEFS.

Selon le protocole d'accord, chaque pays doit élaborer son propre volet technique dans le cadre du projet, lequel sera communiqué aux membres de l'OCCEFS. Les sujets sont les suivants :

Costa Rica : Reddition de comptes et citoyenneté dynamique

Honduras : Contrôle interne

El Salvador : Normes de vérification dans le secteur public

République dominicaine : Contrôle interne

Nicaragua : Guides de vérification des administrations locales

Panama : Vérification environnementale

Le Guatemala a récemment réintégré le projet après une absence de deux ans.

Les pays ont participé activement à l'élaboration d'un site Web régional ([www.occefs.org](http://www.occefs.org)) pour afficher les projets régionaux et échanger de l'information. Le site Web a été lancé avec succès lors d'un récent atelier, tenu à San Jose, au Costa Rica, qui réunissait des représentants des divers pays participants.

En septembre 2003, les pays de l'OCCEFS se sont rencontrés au Guatemala afin de mettre en commun les résultats du projet et d'obtenir de la rétroaction. Les autorités de la Banque mondiale ont exprimé leur satisfaction devant l'avancement du projet, grâce aux efforts déployés à l'échelle régionale par les dirigeants des institutions.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec l'OCCEFS, à l'adresse suivante : [webmanager@cgr.go.cr](mailto:webmanager@cgr.go.cr)

## Le Groupe de travail de l'INTOSAI pour la privatisation

Les 9 et 10 juin 2003 à Prague, la République tchèque a accueilli la 10<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail pour la privatisation. Présidée par Sir John Bourn, Contrôleur et Vérificateur général du Royaume-Uni, la rencontre a rassemblé des représentants de 29 ISC (sur les 39 membres du Groupe de travail). C'est avec tristesse que nous avons appris le décès subit de M. Lubomir Volenik, Président du Bureau supérieur de contrôle de la République tchèque, survenu quelque temps après l'événement.

Le Groupe de travail s'est fondé sur les attributions qui lui ont été confiées lors du XVII<sup>e</sup> INCOSAI, au cours duquel les ISC avaient convenu que dans l'intervalle précédant le XVIII<sup>e</sup> à Budapest en 2004, il axerait ses efforts sur :

- le contrôle de l'efficacité des lignes directrices adoptées par l'INTOSAI;
- l'élaboration de guides de vérification au besoin (par exemple, sur les questions de vérification découlant de partenariats et dans les cas où l'État est un actionnaire minoritaire, et sur des solutions de rechange à la réglementation).

Lors de la rencontre de Prague, un certain nombre d'ISC ont présenté exposés, documents et commentaires sur l'efficacité des lignes directrices actuelles du Groupe de travail, lesquelles portent sur trois secteurs : le contrôle de la privatisation, le contrôle de la réglementation économique; et le contrôle des financements publics/privés et des concessions. Les ISC ont réitéré qu'elles trouvaient les lignes directrices utiles pour effectuer leurs travaux.

Afin de souligner le 10<sup>e</sup> anniversaire de la création du Groupe, l'ISC du Royaume-Uni a présenté un document sur dix ans de privatisation, lequel dressait le bilan des réalisations du Groupe de travail à ce jour. Parmi celles-ci figurent l'élaboration des trois séries de lignes directrices mentionnées ci-dessus et la présentation de plus de 50 documents relatant l'expérience des États membres dans le contrôle des privatisations. L'exposé a repris divers messages clés qui sont ressortis au cours des dix premières années d'existence du Groupe, entre autres, la conclusion voulant que le contexte soit crucial dans l'application des lignes directrices. Les membres ont convenu que l'exposé devrait être peaufiné et présenté comme document au XVIII<sup>e</sup> INCOSAI.

Le Groupe a discuté pour la deuxième fois d'une seconde série de lignes directrices sur le contrôle des risques dans les partenariats publics/privés. À la lumière de ces discussions, les lignes directrices seront modifiées et soumises au XVIII<sup>e</sup> INCOSAI pour être approuvées officiellement. Le Groupe a également évalué différentes propositions visant l'élaboration d'une formation destinée aux ISC sur l'application des lignes directrices et convenu d'établir un Comité directeur de la formation en partenariat avec l'Initiative de développement de l'INTOSAI.

Le Groupe de travail tiendra sa prochaine réunion en 2004 à Sofia, en Bulgarie. Pour de plus amples informations sur celui-ci, notamment sur ses lignes directrices concernant les bonnes pratiques pour le contrôle de divers aspects de la privatisation, consultez son site Web, à l'adresse suivante : <http://www.nao.gov.uk/intosai/wgap>.

### **Réunion annuelle de la Commission de la dette publique de l'INTOSAI**

Les 23 et 24 juin 2003, s'est tenue à Mexico la réunion annuelle de la Commission de la dette publique de l'INTOSAI, dirigée par M. Arturo Gonzalez-de Aragon, Vérificateur général du Mexique. Vingt-sept délégués en provenance de 11 pays membres y ont assisté : le Canada, les Îles Fidji, le Gabon, le Mexique, le Portugal, la République de Corée, la Fédération de Russie, la Suède, le Royaume-Uni, les États-Unis et la Zambie. Des représentants de l'IDI étaient présents à titre d'invités spéciaux.

### **Études de questions liées à la dette publique**

La Commission s'efforce constamment de fournir aux membres de l'INTOSAI des documents de référence sur les questions liées à la dette publique. Dans cette optique, des membres ont présenté au cours de la réunion les études suivantes :

- Guidance for Using Substantive Tests in Audits of Public Debt (États–Unis)
- Relationships Between Debt Management Audit Methodology and INTOSAI Audit Standards (Royaume–Uni)
- Report on the Results of the Internal Working Group on Auditing Fiscal Exposures (Suède)
- Report on the Auditing of Public Debt in the South Pacific Region of INTOSAI (Îles Fidji)
- Report on the Main Problems Related to Public Debt Faced by the Russian Federation (Fédération de Russie)

La Commission a également décidé de préparer trois nouvelles études sur les sujets suivants :

- Le Mexique analysera les contrôles de gestion de la dette publique et les mandats connexes en s'appuyant sur l'expérience d'autres membres de l'INTOSAI, particulièrement celle des États–Unis et du Canada.
- Le Portugal effectuera une analyse comparée des règlements régissant la dette publique des pays membres de l'INTOSAI.
- Le Royaume–Uni mènera une enquête sur la dette publique éventuelle des pays membres de l'INTOSAI.

Les trois pays présenteront les résultats de leurs études respectives à la prochaine réunion de la Commission de la dette publique en 2004.

Pendant la réunion, les participants ont également appris que les versions allemande, espagnole et française des documents suivants ont été publiées : *La gestion de la dette publique et la vulnérabilité financière : rôles possibles des ISC* (préparé par le Canada) et *Les risques financiers futurs : conséquences pour la gestion de la dette et rôle des ISC* (préparé par les États–Unis). Ces documents sont affichés sur la page Web de la Commission à l'adresse [www.intosaipdc.org.mx](http://www.intosaipdc.org.mx). La version arabe devrait être publiée à la fin de 2003.

### **Activités d'établissement des compétences de la Commission de la dette publique**

Comme l'annonçaient de précédentes éditions de la *Revue*, la Commission de la dette publique a entrepris, sous l'impulsion de M. Gonzalez–de Aragon, l'ambitieuse tâche de lancer un programme de formation pilote sur la vérification de la dette publique au sein de l'Organisation des institutions supérieures de contrôle d'Amérique latine et des Caraïbes (OLACEFS), de concert avec l'IDI. Après la formation pilote, le cours sera traduit et mis à la disposition des autres régions de l'INTOSAI. Lors de la réunion annuelle de l'organisation, le Comité a rendu compte des progrès réalisés dans le cadre de ce programme.

Les deux premières phases du programme pilote sont terminées. En premier lieu, du 28 au 30 mai 2003, un atelier régional à l'intention des vérificateurs de la dette publique a été donné à Mexico à 24 représentants de 12 ISC d'Amérique latine, soit celles de l'Argentine, du Brésil, du Chili, de la Colombie, du Costa Rica, de l'Équateur, du Mexique, du Nicaragua, de Panama, de l'Uruguay et du Venezuela. Le principal objectif était de former des chargés de cours de sorte que l'OLACEFS puisse compter sur un groupe de spécialistes qualifiés aptes à transmettre leurs connaissances à leurs collègues dans leurs pays.

En deuxième lieu, 7 des 24 spécialistes du premier atelier ont été invités à participer à l'atelier de conception de cours de la région, qui a eu lieu à Brasilia, au Brésil, du 18 au 29 août 2003. L'atelier avait pour objectif de préparer les documents à utiliser pendant le cours pilote, qui sera donné à Cartagena, en Colombie, du 27 octobre au 7 novembre 2003. Les sept spécialistes ont été choisis pour transmettre leur expérience de la vérification de la dette publique dans toute la région.

La prochaine réunion de la Commission de la dette publique aura lieu en mai et en juin 2004 à Moscou, dans la Fédération de Russie.





### Nouvelles de l'IDI

La rubrique Nouvelles de l'IDI vous tient informés des travaux et des programmes de l'Initiative de développement de l'INTOSAI. Pour en savoir davantage sur l'IDI et obtenir de l'information à jour entre les numéros de la Revue, visitez le site Web de l'IDI à l'adresse suivante : <http://www.idi.no>.

## Planification stratégique de la CAROSAI

Le VI<sup>e</sup> congrès de la CAROSAI a eu lieu aux Bermudes en août 2003. L'IDI a eu le plaisir de faire état de l'avancement du Programme régional de formation à long terme (PRFLT). L'IDI a été l'un des trois signataires (avec la CAROSAI et le National Audit Office du Royaume-Uni) d'un protocole d'entente lors de ce congrès. Le protocole d'entente trace les grandes lignes d'un programme de partenariat permettant l'exécution d'activités de formation et de renforcement de la capacité institutionnelle pour les ISC de la région au cours des trois prochaines années. Pour souligner l'importance du renforcement de la capacité institutionnelle dans la région, le Comité régional de formation a été rebaptisé Comité régional de renforcement de la capacité institutionnelle et il assume des responsabilités plus grandes. Un atelier de planification stratégique a permis de réunir de l'information en vue de faciliter la mise en place d'un plan de formation et de renforcement de la capacité pour la région.

En outre, une réunion de conception de trois semaines a eu lieu à la Grenade en septembre 2003. Huit spécialistes de la formation ont mis la dernière main à des ateliers sur la vérification comptable et la fraude qui seront offerts aux vérificateurs de la région à Trinité-et-Tobago en novembre.

## Des formations supplémentaires sur la dette publique à l'OLACEFS

Dernièrement, les Nouvelles de l'IDI ont fait rapport sur l'état d'avancement du projet de coopération de l'IDI avec la Commission de la dette publique de l'INTOSAI. Dans la foulée d'un atelier pour les « chefs de file » sur la dette publique qui a eu lieu au Mexique en avril et en mai 2003 et qui a permis de former un bassin de formateurs et de mentors dans le domaine de la dette publique au sein de l'OLACEFS, il y a eu une réunion sur la conception et l'élaboration de cours au Brésil en août 2003. Le groupe de chefs de file choisis (du Mexique, du Costa Rica, du Panama, de la Colombie, du Venezuela, du Brésil et de l'Uruguay), de concert avec des experts en la matière du General Accounting Office des États-Unis et de la Banque mondiale et de spécialistes de la formation du Mexique et de l'Uruguay, a mis au point un atelier de deux semaines sur la dette publique. L'atelier sera donné à deux reprises aux professionnels de la vérification de l'OLACEFS. Le premier atelier aura lieu en Colombie, plus tard en 2003.

## Contrôle de gestion au sein de l'ARABOSAI et de la SPASAI

L'ARABOSAI a continué à mettre au point son premier atelier sur le contrôle de gestion en août et en septembre 2003, alors qu'une réunion sur la conception d'atelier de contrôle de gestion avait lieu en Égypte. Les spécialistes de la formation choisis, qui avaient suivi l'atelier sur la conception et l'élaboration de cours et de techniques de formation, ont rencontré des experts en la matière pour mettre la dernière main au contenu de l'atelier. L'atelier de contrôle régional sera donné au Koweït en décembre 2003.

La SPASAI s'intéresse elle aussi au contrôle de gestion. Un atelier sur le contrôle de gestion a eu lieu aux Tonga en mai 2003. Cofinancé par la Banque asiatique de développement et l'IDI, cet atelier a réuni 27 participants de 16 bureaux de vérification de la région et fait appel à sept formateurs qui avaient déjà participé à un autre projet de coopération entre la SPASAI et l'IDI en novembre et en décembre 2002. Les formateurs bénéficiaient du concours d'un contrôleur de gestion chevronné de la Nouvelle-Zélande et ils ont utilisé une étude de cas et d'autres méthodes pour aider les participants à préparer un projet de contrôle

de gestion qui pourrait servir de base pour mener un premier contrôle de gestion au sein de leur bureau.

### **Améliorer le réseau de formateurs en Afrique anglophone**

À la fin de juillet 2003, plus de 40 formateurs d'ISC de l'Afrique anglophone ont assisté à un symposium régional sur la formation en Afrique du Sud qui visait à tisser des liens entre les formateurs. Le symposium était organisé par l'AFROSAI anglophone et le secrétariat de la SADCOSAI et financé par l'IDI. Il y a eu des exercices sur l'établissement de réseaux, des discussions sur les facteurs qui empêchent les formateurs régionaux de donner de meilleures formations dans leurs ISC, et des exercices pratiques dans des domaines comme l'encadrement, l'apprentissage en cours d'emploi et un logiciel de présentation.

### **Pour communiquer avec l'IDI**

Si vous désirez discuter de l'un des sujets abordés dans les Nouvelles de l'IDI, n'hésitez pas à communiquer avec l'IDI par téléphone au ++47 22 24 13 49 ou par courriel à [idi@no](mailto:idi@no).



# Événements de l'INTOSAI en 2003–2004

## Octobre

**13–16** 51<sup>e</sup> réunion du Comité directeur de l'INTOSAI et programme du 50<sup>e</sup> anniversaire  
Budapest, Hongrie

**20–26** 9<sup>e</sup> Assemblée de l'ASOSAI  
Manille, Philippines

**27– 7 nov.** Atelier de conception et d'élaboration de cours de l'AFROSAI anglophone  
Afrique du Sud

**27–29 nov.** Atelier sur la vérification de la dette publique de l'OLACEFS  
Colombie

## Janvier 2004

## Avril

**19–23** 17<sup>e</sup> Séminaire ONU/INTOSAI  
Vienne, Autriche

## Juillet

## Novembre

**3–14** Atelier sur la vérification environnementale de l'ASOSAI  
Turquie

**7–8** Réunion sur les contrôles internes  
Bruxelles, Belgique

**10–15** Assemblée de l'OLACEFS  
La Havane, Cuba

**10–21** Atelier de contrôle régional de la CAROSAI  
Trinité-et-Tobago

## Février

**10–11** Commission des normes de contrôle interne  
Bruxelles, Belgique

## Mai

**24–28** Assemblée de la SPASAI  
Samoa

## Août

## Décembre

**1–12** Atelier de contrôle de gestion de l'ARABOSAI  
Koweït

**1–12** Atelier de contrôle informatique de l'OLACEFS  
Pérou

## Mars

**28–30** Réunion du Groupe de travail des TI de l'EUROSAI  
Berne, Suisse

## Juin

**AD** Commission de la dette publique  
Moscou, Russie

## Septembre

**N.D.L.R. :** Ce calendrier est publié à l'appui de la stratégie de communication de l'INTOSAI et comme moyen d'aider les membres à planifier et à coordonner leurs engagements. Figurent dans cette section régulière de la Revue les événements intéressant l'ensemble des membres de l'INTOSAI et les événements régionaux tels que les congrès, les assemblées générales et les réunions des comités directeurs. En raison de l'espace restreint, les nombreux cours de formation et autres réunions professionnelles des régions ne peuvent être inclus. Pour plus de renseignements, s'adresser au Secrétaire général de chaque groupe régional.